

RAPPORT D'ACTIVITES ANNUEL



Autorité de Régulation
des Technologies de Communication



SOMMAIRE

LISTE DES TABLEAUX

LISTE DES GRAPHIQUES

INTRODUCTION

PARTIE I : ADMINISTRATION DE L'AUTORITE DE REGULATION

CHAPITRE 1 : MISSIONS, VISION ET ORGANISATION

CHAPITRE 2 : RESSOURCES

CHAPITRE 3 : ETATS FINANCIERS

PARTIE II : REALISATIONS DE L'ARTEC EN 2024

CHAPITRE 1 : CONTROLE A PRIORI

CHAPITRE 2 : CONTROLE DU SPECTRE RADIOELECTRIQUE

CHAPITRE 3 : NORMALISATION ET AGREMENT DES EQUIPEMENTS

CHAPITRE 4 : SUIVI DES OBLIGATIONS ADMINISTRATIVES DES OPERATEURS

CHAPITRE 5 : PROTECTION DES DROITS DES CONSOMMATEURS

CHAPITRE 6 : ACTIVITES MARQUANTES DE LA REGULATION EN 2024

CHAPITRE 7 : MISSIONS DE SENSIBILISATION DANS LE CADRE DE LA PROTECTION DES UTILISATEURS DES SERVICES DE TELECOMMUNICATIONS

CHAPITRE 8 : RENFORCEMENT DE CAPACITE

CHAPITRE 9 : COOPERATION ET PARTICIPATION AUX EVENEMENTS INTERNATIONAUX

PARTIE III : DONNEES DU MARCHÉ DES TELECOMMUNICATIONS

CHAPITRE 1 : TARIF DU SERVICE DE TELECOMMUNICATIONS

CHAPITRE 2 : CHIFFRES DU SECTEUR DES TELECOMMUNICATIONS

CHAPITRE 3 : INFRASTRUCTURES DE TELECOMMUNICATION

PARTIE IV : PERSPECTIVES

CONCLUSION

TABLE DES MATIERES

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAUX	TITRES	PAGES
TABLEAU 1	NOMBRE DE DÉCLARATIONS REÇUES	11
TABLEAU 2	BILAN ARRÊTÉ AU 31/12/24	14
TABLEAU 3	COMPTE DE RESULTAT (PAR NATURE) AU 31/12/24	15
TABLEAU 4	COMPTE DE RESULTAT (PAR FONCTION) AU 31/12/24	15
TABLEAU 5	NOMBRE D'INTERVENTIONS DE RÉOLUTION DE BROUILLAGE	18
TABLEAU 6	RÉCEPTION TECHNIQUE DES SITES DES OPÉRATEURS TITULAIRES DE LICENCE EN 2024	19
TABLEAU 7	CONTRÔLE SEMESTRIEL DES OPÉRATEURS TITULAIRES DE LICENCE EN 2024	19
TABLEAU 8	NOMBRE DE MATÉRIELS AGRÉÉS EN 2024	20
TABLEAU 9	NOMBRE DE DEMANDES D'AUTORISATION DE DÉDOUANEMENT APPROUVÉES EN 2024	21
TABLEAU 10	NOMBRE D'AUTORISATIONS DÉLIVRÉES EN POURCENTAGE	22
TABLEAU 11	TYPES DE TERMINAUX VÉRIFIÉS AVEC IMEI CONFORMES	23
TABLEAU 12	NOMBRE DE TERMINAUX VÉRIFIÉS AVEC IMEI NON-CONFORMES	24
TABLEAU 13	OPÉRATEURS DU RÉGIME LIBRE ET RÉGIME DE DÉCLARATION	25-26
TABLEAU 14	TARIF D'UN APPEL INTRA-RÉSEAU EN 2024 EN ARIARY TTC/SEC	39
TABLEAU 15	TARIF D'UN APPEL INTER-RÉSEAU EN 2024 EN ARIARY TTC/SEC	39
TABLEAU 16	TARIF INTRA-RESEAU EN 2024 EN ARIARY TTC/SMS	39
TABLEAU 17	TARIF INTER-RESEAU EN 2024 EN ARIARY TTC/SMS	40
TABLEAU 18	OFFRE INTERNET JOURNALIERE DES OPERATEURS EN 2024 EN ARIARY TTC	40
TABLEAU 19	OFFRE INTERNET HEBDOMADAIRE DES OPERATEURS EN 2024 EN ARIARY TTC	41
TABLEAU 20	OFFRE INTERNET MENSUELLE DES OPERATEURS EN 2024 EN ARIARY	41
TABLEAU 21	OFFRE FIBRE OPTIQUE RESIDENTIELLE EN 2024 EN ARIARY TTC	41
TABLEAU 22	OFFRE FIBRE OPTIQUE PROFESSIONNELLE EN 2024 EN ARIARY TTC	42
TABLEAU 23	OFFRE DE STARLINK EN 2024 EN ARIARY TTC	42
TABLEAU 24	EVOLUTION ANNUELLE DES ABONNES DATA FIXE (2021-2024)	46
TABLEAU 25	NOMBRE DE SITES INSTALLÉS	49
TABLEAU 26	SITUATION DES COMMUNES EN 2024	54
TABLEAU 27	COMMUNES AVEC ACCÈS À LA TECHNOLOGIE FTTH	56-57-58

LISTE DES GRAPHIQUES

GRAPHIQUES	TITRES	PAGES
GRAPHIQUE 1	ORGANIGRAMME DE L'ARTEC	8
GRAPHIQUE 2	RÉPARTITION DU CA 2023 EN POURCENTAGE	11
GRAPHIQUE 3	PERMISSIONNAIRES TAXÉS ANNUELLES OU PROVISOIRES	12
GRAPHIQUE 4	PERMISSIONNAIRES TAXÉS PAR BIMESTRE	12
GRAPHIQUE 5	DROITS ET REDEVANCES DES OPÉRATEURS	12
GRAPHIQUE 6	LICENCES ET AUTORISATIONS DÉLIVRÉES	17
GRAPHIQUE 7	NOMBRE DE MATÉRIELS AGRÉÉS	21
GRAPHIQUE 8	ÉVOLUTION D'EFFECTIFS DE DEMANDES APPROUVÉES	22
GRAPHIQUE 9	RÉPARTITION DES AUTORISATIONS DE DÉDOUANEMENT PAR CATÉGORIE DE DEMANDEURS EN 2024	23
GRAPHIQUE 10	INDICATEUR DE DÉCLARATIONS	26
GRAPHIQUE 11	INDICATEUR DE DEMANDE DES ETATS FINANCIERS	27
GRAPHIQUE 12	INDICATEUR DE RÉCEPTION DES ETATS FINANCIERS	28
GRAPHIQUE 13	MOTIFS DE RECLAMATION	30
GRAPHIQUE 14	STATISTIQUE PAR CATÉGORIES DE CIBLE SIM - IMEI	34
GRAPHIQUE 15	STATISTIQUE PAR CATÉGORIES DE CIBLE COP	35
GRAPHIQUE 16	NOMBRE DE LIGNES FIXES VS VOLUME DE TRAFICS SORTANTS FIXE	43
GRAPHIQUE 17	ÉVOLUTION DES CARTES SIM ACTIVES ET TAUX DE PÉNÉTRATION DU SERVICE MOBILE	44
GRAPHIQUE 18	VOLUME DE TRAFIC VOIX MOBILE SORTANTS	45
GRAPHIQUE 19	VOLUME DE SMS SORTANTS	45
GRAPHIQUE 20	ÉVOLUTION DU TRAFIC DATA FIXE DE 2014 A 2024	47
GRAPHIQUE 21	ÉVOLUTION DES ABONNÉS INTERNET MOBILE (2014-2024)	47
GRAPHIQUE 22	ÉVOLUTION DU TRAFIC DATA MOBILE DE 2014 A 2024	48
GRAPHIQUE 23	ÉVOLUTION DU NOMBRE D'EMPLOI DANS LE SECTEUR DES TELECOMMUNICATIONS (2022-2024)	48
GRAPHIQUE 24	RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES SITES EN 2024	50
GRAPHIQUE 25	CARTE DES INFRASTRUCTURES MOBILES TECHNOLOGIES 2G A MADAGASCAR	51
GRAPHIQUE 26	CARTE DES INFRASTRUCTURES MOBILES TECHNOLOGIES 3G A MADAGASCAR	52
GRAPHIQUE 27	CARTE DES INFRASTRUCTURES MOBILES TECHNOLOGIES 4G A MADAGASCAR	53
GRAPHIQUE 28	CARTE DU BACKBONE NATIONAL EN FIBRE OPTIQUE ET DES CABLES SOUS-MARINS	55

INTRODUCTION

L'année 2024 a été marquée par des évolutions structurantes pour le secteur des télécommunications et pour le régulateur lui-même. Sur le plan sectoriel, l'arrivée d'un opérateur satellitaire sur le marché constitue une avancée majeure en matière de connectivité, notamment pour les zones mal desservies, et illustre l'ouverture du marché à des solutions technologiques innovantes contribuant ainsi à réduire la fracture numérique et à favoriser l'inclusion numérique.

Sur le plan institutionnel, des efforts importants ont été entrepris pour moderniser les outils de travail et améliorer la visibilité de l'ARTEC, à travers notamment la digitalisation des outils de travail et la refonte du site web du régulateur, désormais plus fonctionnel, accessible et orienté usagers. Ce nouveau site plus moderne et interactif a été pensé pour mieux répondre aux besoins d'information du public, des opérateurs et des partenaires institutionnels.

Un autre fait marquant de l'année a été la nomination, en novembre 2024, d'un nouveau Directeur Général. Portée par une vision renouvelée, cette prise de fonction a marqué le début d'une nouvelle dynamique, avec pour ambition de faire du régulateur un acteur stratégique de la transformation numérique et un catalyseur du développement de l'économie numérique à l'échelle nationale, capable d'accompagner activement l'innovation, d'encourager les investissements, et de créer un environnement propice à un développement numérique inclusif et durable. Ainsi, ce rapport d'activités revient en détail sur l'ensemble des actions menées en 2024, en soulignant les avancées, les défis rencontrés, ainsi que les perspectives à venir dans la mise en œuvre de cette nouvelle dynamique.

PARTIE I :

ADMINISTRATION DE

L'AUTORITE DE

REGULATION

CHAPITRE 1 : MISSIONS, VISION ET ORGANISATION

1- Missions et vision de l'ARTEC

En 2024, l'ARTEC a poursuivi avec détermination sa mission principale : réguler, encadrer et accompagner le développement du secteur des technologies de l'information et de la communication à Madagascar. Cela inclut la promotion d'un cadre concurrentiel équitable, la protection des droits des usagers, ainsi que le soutien à l'innovation et à la modernisation des infrastructures numériques.

Notre vision est celle d'un environnement numérique inclusif, innovant et sécurisé, contribuant activement au développement économique et social du pays. L'ARTEC aspire à devenir un acteur de référence, à l'échelle nationale et régionale, dans la régulation des TIC, en assurant un accès équitable et durable aux services numériques pour tous.

2- Organisation

L'organisation de l'ARTEC est définie par le décret 2006-213 instituant l'Autorité de Régulation des Technologies de Communication de Madagascar.

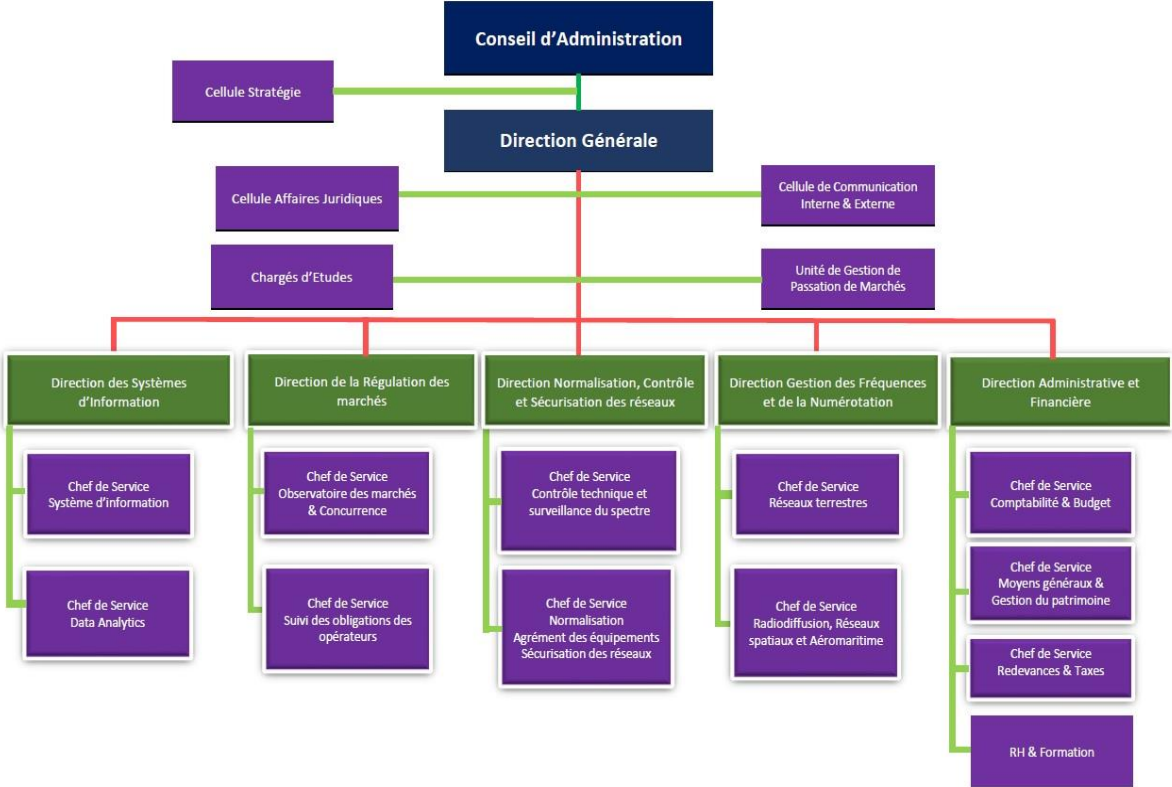
Les organes de l'ARTEC sont constitués par :

- le Conseil d'Administration et
- la Direction Générale.

Le Conseil d'administration est appuyé par une Cellule de stratégie dans l'élaboration de la stratégie et le suivi des activités de la Direction Générale.

L'organigramme de l'ARTEC n'a pas connu de changement depuis l'année 2020. Il se présente comme suit :

Graphique 1 : Organigramme de l'ARTEC



CHAPITRE 2 : RESSOURCES

1- Ressources techniques : axées vers la digitalisation

Dans une dynamique constante d'amélioration et de digitalisation de ses méthodes de travail, l'ARTEC a poursuivi en 2024 le développement et l'optimisation de ses outils internes, avec la mise en place d'applications innovantes visant à renforcer l'efficacité, la collaboration et la réactivité de ses équipes.

1.1. Application SYNCHRO

Il s'agit d'une application web multi-plateforme et responsive dénommée SYNCHRO qui est un outil de gestion de recette, portefeuille client, encaissement, facturation et recouvrement visant à centraliser et automatiser l'ensemble du processus financier. Cette solution permet un suivi précis des transactions, une gestion efficace des clients et une optimisation du recouvrement des créances. Grâce à une interface intuitive, les utilisateurs peuvent enregistrer les recettes, générer et suivre les factures, gérer les paiements et relancer les impayés en toute simplicité. L'intégration de tableaux de bord analytiques offre une visibilité en temps réel sur la situation financière, facilitant ainsi la prise de décision et l'amélioration de la performance globale.

1.2. Application TRACE V2

TRACE V2 est un outil de gestion des activités, projets et tâches visant à optimiser le suivi et l'évaluation des performances en temps réel. Cette solution intuitive permet aux utilisateurs de planifier, assigner et suivre l'avancement des projets et tâches depuis n'importe quel appareil. Grâce à un système de notifications et de reporting dynamique, elle facilite la collaboration entre les équipes et garantit une meilleure visibilité sur les échéances et les objectifs. Les tableaux de bord interactifs offrent une analyse détaillée des progrès, permettant ainsi d'identifier les points d'amélioration et d'optimiser la gestion des ressources pour une productivité accrue.

1.3. Application e-zara

La conception et développement de l'application web multi-plateforme et responsive dénommé e-ZARA, vise à moderniser et optimiser le traitement des documents administratifs en dématérialisant les courriers physiques. Grâce à un processus de numérisation avancé, les informations de chaque document sont enregistrées dans une base de données sécurisée, avec des métadonnées facilitant

la sauvegarde, la recherche et le suivi. Le partage et attribution aux entités concernées avec des droits de partage strictement définis, garantit la confidentialité et l'intégrité des informations. L'application intègre également un système de suivi des correspondances, permettant un meilleur contrôle des flux documentaires et une traçabilité optimale des échanges.

1.4. Application MATINFO

Un outil d'inventaire de matériel informatique automatisé et géolocalisé visant à optimiser la gestion et le suivi des équipements en temps réel. Grâce à l'automatisation des enregistrements et à la géolocalisation des matériels, chaque élément est identifié, localisé et mis à jour dans une base de données centralisée. L'application permet un suivi précis des mouvements, affectations et états des équipements, réduisant ainsi les pertes et les erreurs d'inventaire. Grâce à une interface intuitive et accessible sur plusieurs plateformes, les utilisateurs peuvent consulter, modifier et exporter des rapports détaillés, garantissant ainsi une gestion efficace et sécurisée du parc informatique.

1.5. Refonte du site web

Le lancement, en 2024, du nouveau site web de l'ARTEC constitue une étape majeure dans la stratégie de modernisation de la communication institutionnelle. Fruit d'un important travail de refonte, ce site propose désormais une interface plus intuitive et un design épuré, offrant ainsi une expérience de navigation fluide et agréable à tous ses visiteurs. Il met l'accent sur un contenu enrichi, actualisé et mieux structuré, notamment autour des données clés et des actualités du secteur des télécommunications. Ce nouvel espace d'information a été pensé pour répondre efficacement aux attentes des usagers, tout en renforçant la visibilité de l'ARTEC tant au niveau national qu'international.

2. Ressources financières de l'ARTEC :

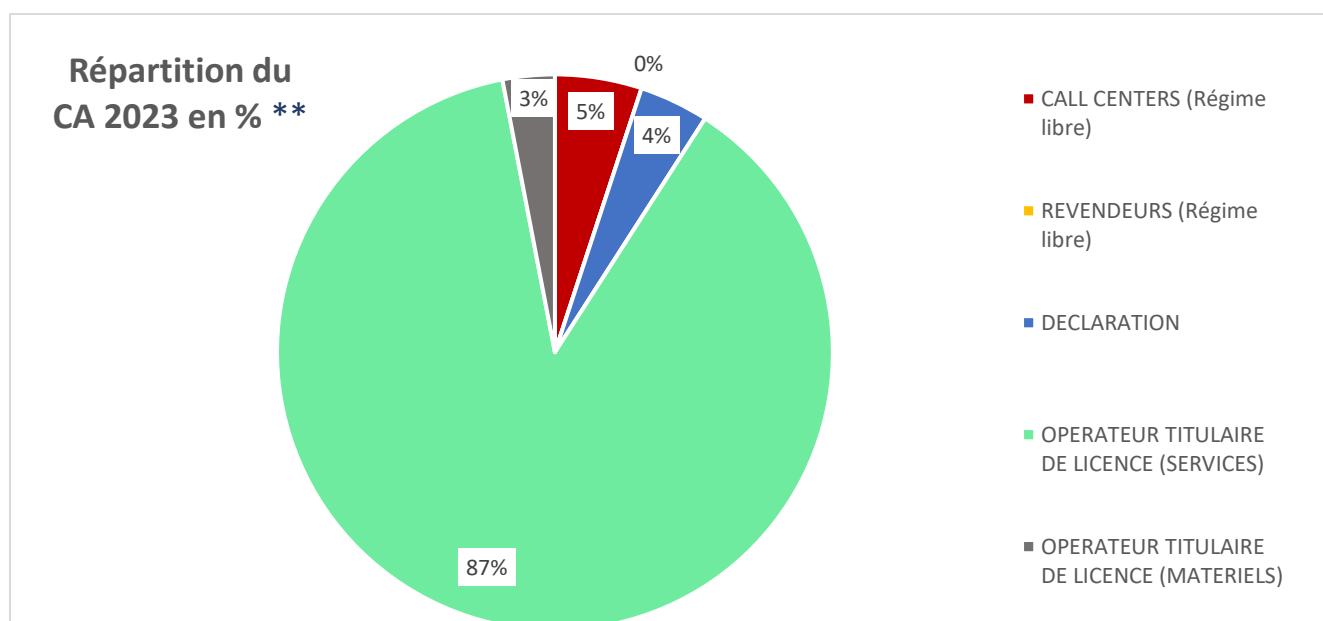
Les ressources financières de l'ARTEC sont celles définies par l'article 36 de la Loi n°2005-023 du 17 octobre 2005.

2.1. Taxe de régulation

Tableau 1 : Nombre de déclarations reçues

OPERATEURS	2024		Nombre total de déclarations
	Nouveau déclarant	Cessation d'activités	
CALL CENTERS	1	-	26
REVENDEURS	14	-	145
Déclaration : Services à valeur ajoutée Télécom (Cyber Hotspot, Fournisseurs de système de géolocalisation, Gestionnaires de Tours)	-	-	12
Fournisseurs de services à valeur ajoutée télécom (Editeur d'annuaire, autres)	-	-	3
Fournisseurs de services d'installation et de maintenance d'équipements Télécoms	-	-	9
TOTAL	15	0	195

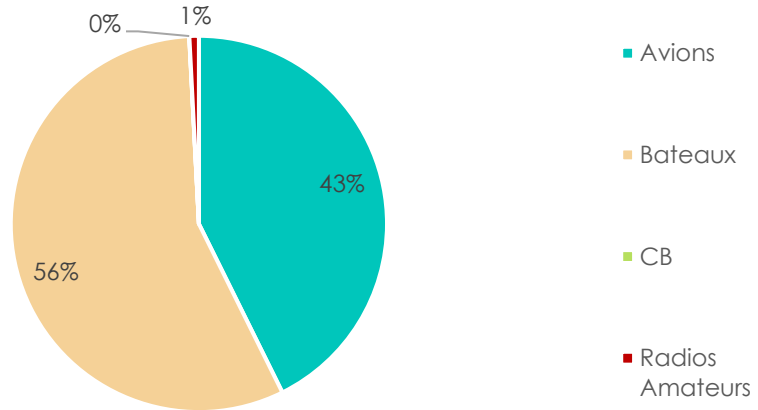
Graphique 2 : Répartition du CA 2023 en pourcentage



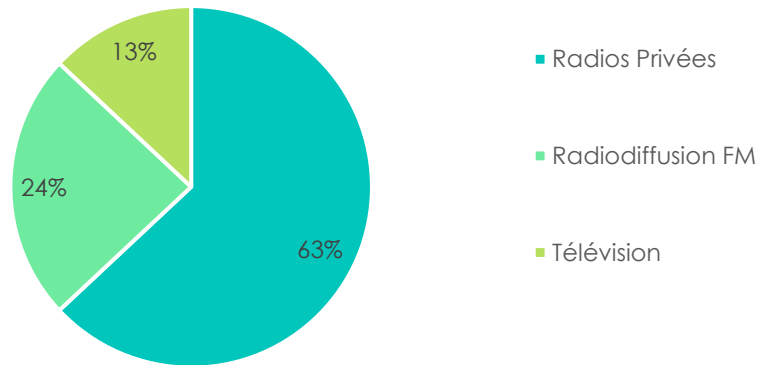
**les chiffres de 2024 n'étant pas encore disponibles.

2.2. Droits et redevances d'utilisation des fréquences en 2024

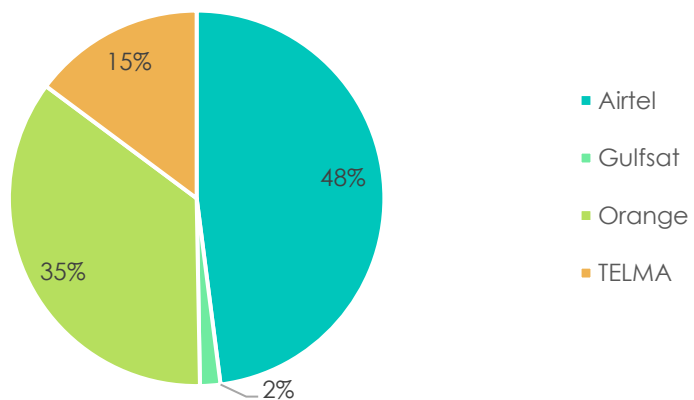
Graphique 3: Permissionnaires taxés annuelles ou provisoires



Graphique 4: Permissionnaires taxés par bimestre



Graphique 5: Droits et redevances des Opérateurs



3. Ressources humaines de l'ARTEC :

En 2024, aucun nouveau recrutement n'a été effectué au sein de l'ARTEC. L'année a toutefois été marquée par un changement important au niveau de la direction, avec la nomination d'un nouveau Directeur Général en novembre.

S'inscrivant dans une vision de valorisation du capital humain, la politique RH mise en place par le nouveau Directeur Général vise à reconnaître et à développer les compétences de chaque collaborateur. Elle ambitionne de capitaliser sur les forces internes de l'institution pour renforcer la performance collective et accompagner durablement les missions de l'ARTEC.

CHAPITRE 3 : ETATS FINANCIERS

Le bilan ainsi que le compte de résultat de l'ARTEC en 2024 sont présentés ci-après avec des montants exprimés en Ariary.

Tableau 2 : BILAN arrêté au 31/12/24

RUBRIQUES	31/12/2024
ACTIF	
ACTIFS NON COURANTS	26 614 580 457,21
- Immobilisations incorporelles	0,00
- Immobilisations corporelles	26 614 580 457,21
- Immobilisations en-cours	0,00
ACTIFS COURANTS	
- Stocks et en-cours	783 882 334,00
- Créances et emplois assimilés	110 422 791 094,94
- Trésorerie et équivalents	28 180 689 544,13
- Compte de régularisation	0,00
TOTAL GENERAL ACTIF	166 001 943 430,28
RUBRIQUES	31/12/2024
PASSIF	
CAPITAUX PROPRES	145 549 724 955,97
- Primes et réserves consolidées	73 230 989 841,98
- Écart d'évaluation	4 607 548 250,37
- Autres capitaux propres - report à nouveau	44 034 663 046,42
- Résultat de l'exercice	23 676 523 817,2
PASSIFS NON COURANTS	0,00
- Subventions d'équipements reçues	0,00
PASSIFS COURANTS	20 452 218 474,31
- Dettes d'exploitation	392 657 675,08
- Dettes diverses	20 059 560 799,23
- Compte de régularisation	0,00
TOTAL GENERAL PASSIF	166 001 943 430,28

Tableau 3 : COMPTE DE RESULTAT (par nature) au 31/12/24

Compte	RUBRIQUES	2024
	CHARGES	
60	ACHATS CONSOMMES	719 904 993,07
61-62	SERVICES EXTERIEURS	4 371 583 238,66
63	IMPOTS ET TAXES	191 280,00
64	CHARGES DE PERSONNEL	6 262 284 453,10
65	AUTRES CHARGES OPERATIONNELLES	1 130 446 389,75
66	CHARGES FINANCIERES	8 305 067,28
67	CHARGES EXTRAORDINAIRES	0,00
68	DOTATIONS DE L'EXERCICE	4 916 815 413,43
69	IMPOTS SUR LES BENEFICES	5 856 620 111,9
12	RESULTAT NET DE L'EXERCICE	23 676 523 817,2
	TOTAL DES CHARGES	46 942 674 764,29
Compte	RUBRIQUES	2024
	PRODUITS	
70	PRODUCTION DE L'EXERCICE	46 379 443 103,67
74	SUBVENTION D'EXPLOITATION	0,00
75	AUTRES PRODUITS OPERATIONNELS	11 881 251,4
76	PRODUITS FINANCIERS	220 045 666,71
77	PRODUITS EXTRAORDINAIRES	0,00
78	REPRISE SUR PROVISION	331 304 742,51
	TOTAL DES PRODUITS	46 942 674 764,29

Tableau 4 : COMPTE DE RESULTAT (par fonction) au 31/12/24

GRANDEURS	31/12/2024
PRODUCTION DE L'EXERCICE	46 379 443 103,67
CONSOMMATION DE L'EXERCICE	5 091 488 231,73
VALEUR AJOUTEE	41 287 954 871,94
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	35 025 479 138,94
RESULTAT OPERATIONNEL	29 321 403 329,67
RESULTAT FINANCIER	211 740 599,43
RESULTAT AVANT IMPOTS	29 533 143 929,1
RESULTAT EXTRAORDINAIRE	0,00
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	23 676 523 817,2

PARTIE II : REALISATIONS DE L'ARTEC EN 2024

CHAPITRE 1 : CONTROLE A PRIORI

1- Attribution de ressources rares

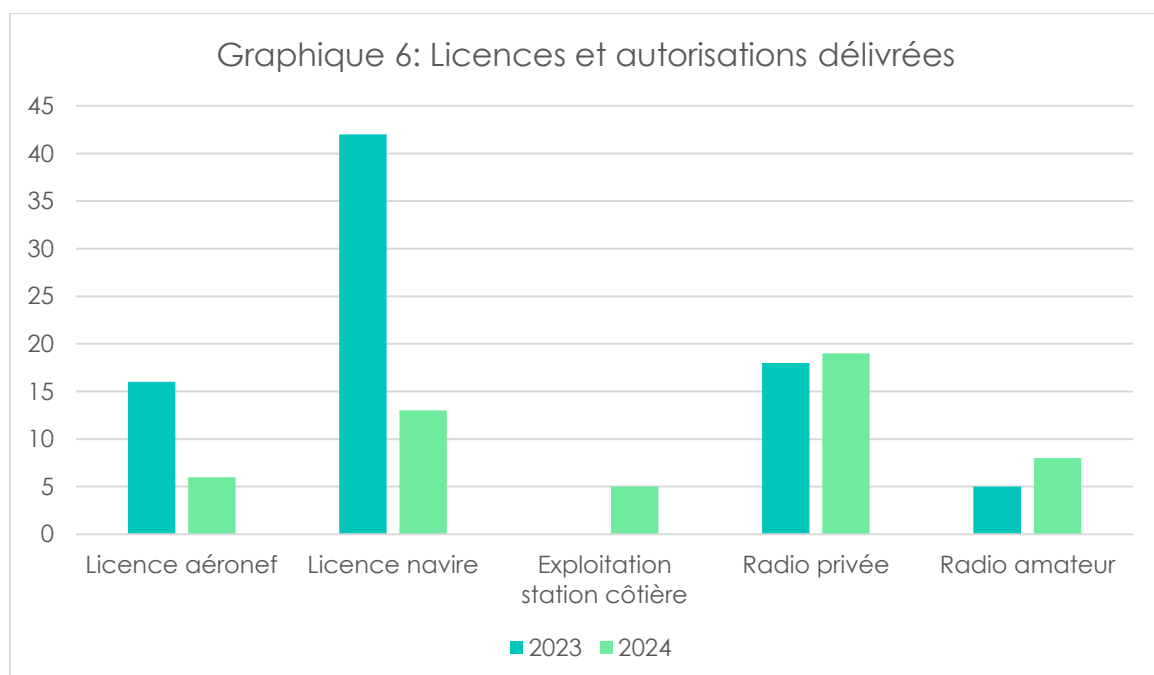
Au cours de l'année 2024, l'ARTEC a attribué et renouvelé l'utilisation de 17 numéros courts. A part cela, 13 numéros Mobile Maritime Service Identity (MMSI) ont été également attribués.

En ce qui concerne les fréquences radioélectriques, ci-dessous les attributions effectuées en 2024 :

- 5 fréquences de radiodiffusion FM après avis de non objections émises par le Ministère en charge de communications ;
- Une fréquence Faisceaux Hertzien pour les opérateurs et deux pour les liaisons Studio-Emetteur de radiodiffusion

2- Attribution de licences et autorisations

Le graphique ci-après illustre l'évolution des licences et autorisations par catégorie entre 2023 et 2024.



A part cela, une attribution de 1331 autorisations d'importation et de dédouanement a été effectuée via le système MIDAC en collaboration avec la Douane Malagasy.

CHAPITRE 2 : CONTROLE DU SPECTRE RADIOELECTRIQUE

1- Résolution de brouillage

Dans un environnement de plus en plus connecté, la gestion et le contrôle efficace du spectre radioélectrique sont essentiels pour garantir la qualité et la fiabilité des communications. L'une des missions primordiales du régulateur est la résolution des cas de brouillage de fréquences, qui peuvent perturber les services des titulaires de licences et des utilisateurs autorisés. En assurant un contrôle rigoureux et une intervention rapide face aux interférences, le régulateur protège les acteurs légitimes du spectre tout en préservant l'intégrité et la performance des réseaux de télécommunications.

Le tableau suivant présente les interventions effectuées par l'ARTEC dans ce cadre de résolution de brouillage pendant l'année 2024 :

Tableau 5 : Nombre d'interventions de résolution de brouillage

Acteurs concernés par le brouillage	Radios et TV	Bande aéronautique	Opérateur titulaire de licence
Nombre d'interventions	8	11	28

D'autres types de contrôle ont également permis la résolution des interférences entre la 5G et technologie Vsat Bande C de la télévision nationale ainsi que celle de certaines banques de la capitale.

Parmi ces 28 interventions mentionnées dans le tableau ci-dessus, figurent aussi les brouillages créés par les répéteurs de téléphonie mobile.

Des opérations de coordination de fréquence avec des administrations étrangères ont également été effectuées dans le cadre des résolutions des brouillages pouvant être causés par la mise en service des réseaux à satellites ou nouvelles stations terriennes.

2- Opérations de contrôle

2.1. Contrôle des opérateurs titulaires de licence

Tableau 6 : Réception technique des sites des opérateurs titulaires de licence en 2024

Région concernée	Boeny	ITASY
Réception technique des sites des opérateurs	2	2

Tableau 7 : Contrôle semestriel des opérateurs titulaires de licence en 2024

	Boeny	Sofia	Vakinakaratra	Atsimo andrefana	Analamanga
Dates du contrôle semestriel	16 au 30 Novembre	15 au 17 Avril	11 au 13 Avril	19 au 21 Avril	9 et 18 Novembre

2.2. Appui technique

L'ARTEC a apporté son expertise à travers diverses missions d'appui technique auprès de plusieurs entités, contribuant ainsi activement à la mise en œuvre de solutions adaptées aux besoins du secteur.

En 2024, il s'agissait de ce qui suit :

- Appui technique sur la résolution de la perturbation de la réception Vsat Bande C de l'Ambassade du Japon par le service 5G ;
- Appui technique sur le projet de Solution In Building de HELIOS TOWER ;
- Appui technique sur le projet ONE WEB de AIRTEL.

A part les appuis techniques, six visites d'étudiants venant des établissements d'enseignements supérieurs ont également eu lieu à l'ARTEC en 2024.

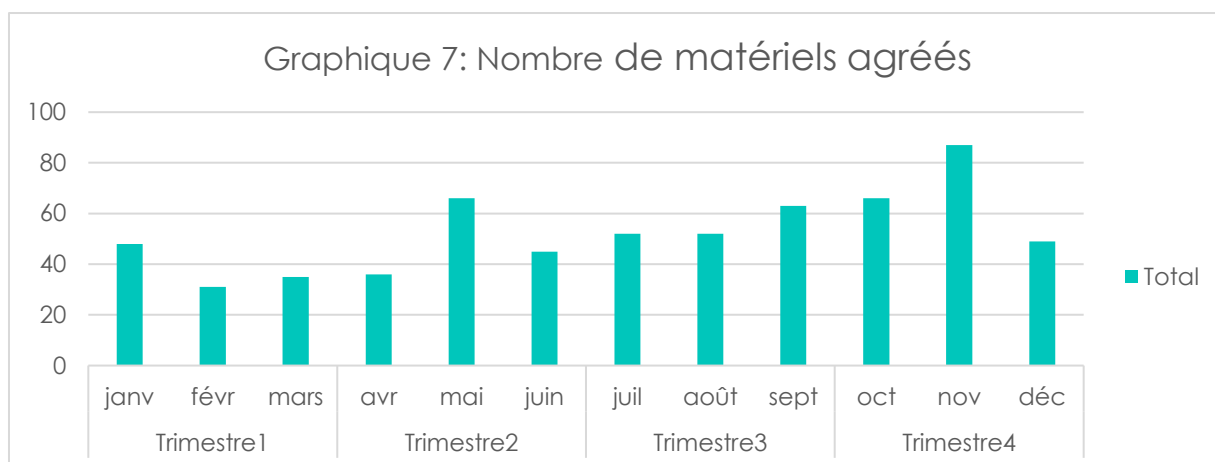
CHAPITRE 3 : NORMALISATION ET AGREMENT DES EQUIPEMENTS

1- Agrément des matériels de télécommunication

L'ARTEC continue de répondre aux besoins des utilisateurs des technologies de communication en 2024, en agréant de nouvelles marques et types de matériels. Le nombre minimal d'agrément a été atteint en février avec 31 matériels, tandis que le nombre maximal a été atteint en novembre avec 87 nouveaux marques et types matériels.

Tableau 8 : Nombre de matériels agréés en 2024

Année 2024	Nombre matériels agréés
Trimestre1	114
janv	48
févr	31
mars	35
Trimestre2	147
avr	36
mai	66
juin	45
Trimestre3	167
juil	52
août	52
sept	63
Trimestre4	202
oct	66
nov	87
déc	49
Total général	630



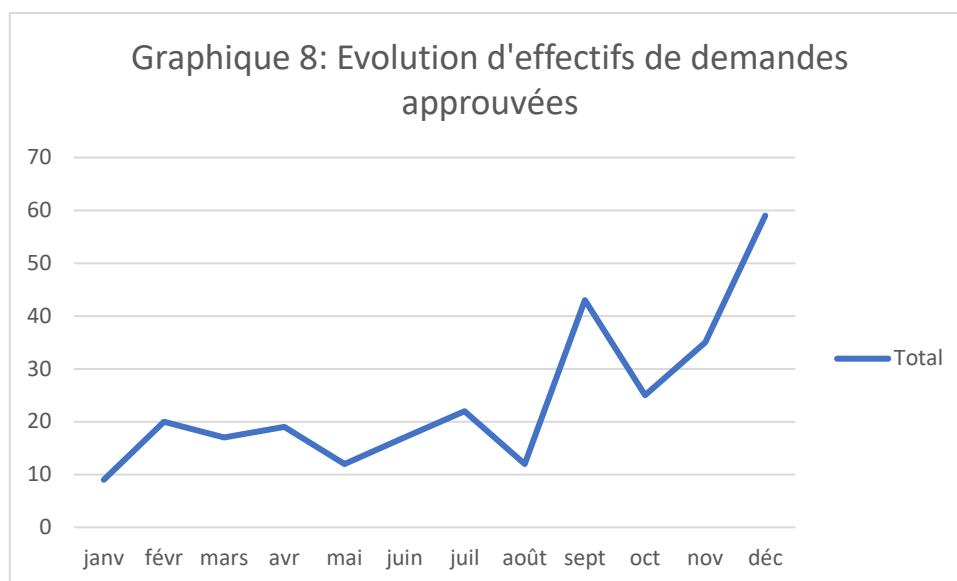
2- Délivrance d'autorisation de dédouanement

Le nombre d'autorisations de dédouanement délivrées par l'ARTEC entre janvier et août varie légèrement entre 10 et 20. Cependant, une nette augmentation a été observée en septembre, avec une multiplication par quatre de ce chiffre.

Le nombre maximal d'autorisations a été atteint en décembre, avec 60 autorisations délivrées. Il en ressort que, sur les quatre derniers mois de l'année 2024, les besoins des utilisateurs en matériels de télécommunication ont été particulièrement significatifs.

Tableau 9 : Nombre de demandes d'autorisation de dédouanement approuvées en 2024

Année 2024	Nombre de demandes d'autorisation de dédouanement approuvées
janv	9
févr	20
mars	17
avr	19
mai	12
juin	17
juil	22
août	12
sept	43
oct	25
nov	35
déc	59
Total général	290



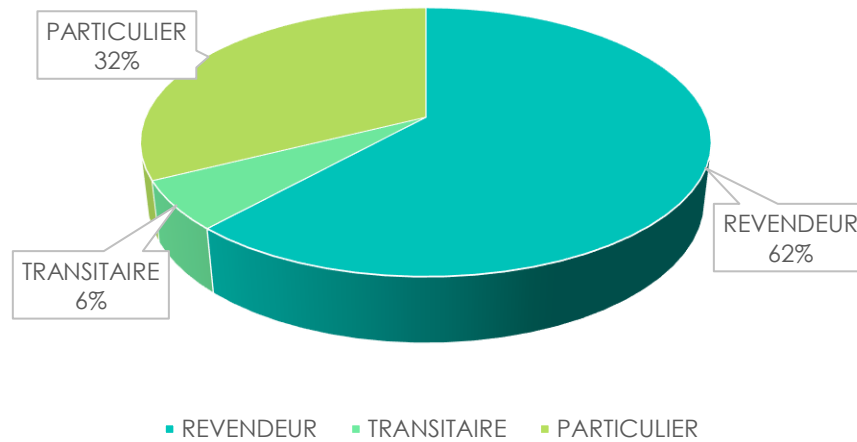
3- Répartition des autorisations de dédouanement délivrées par catégorie de demandeur en 2024

La figure ci-dessous montre le pourcentage des autorisations délivrées par catégorie de demandeur.

Tableau 10 : Nombre d'autorisations délivrées en pourcentage

CATEGORIE	NOMBRE D'AUTORISATIONS	Pourcentage
REVENDEUR	179	62%
TRANSITAIRE	17	6%
PARTICULIER	94	32%

Graphique 9: Répartition des autorisations de dédouanement par catégorie de demandeurs en 2024



4- Vérification de conformité des appareils par rapport à la conformité des IMEI

Ci-après le tableau résumant le traitement pour l'année 2024. Il peut être constaté que les Feature phone représentent les 65,42 % des terminaux possédant des IMEIs valides, suivis par les smartphone avec 29,40 % et les routeurs WLAN avec 3,29 %.

Tableau 11 : Types de terminaux vérifiés avec IMEI conformes

Nombre des IMEI	Pourcentage	Device Type
1289	0,22	IoT Device
173752	29,40	Smartphone
5571	0,94	Tablet
386558	65,42	Mobile Phone/Feature phone
4241	0,72	Modem
4	0,00	Handheld
19467	3,29	WLAN Router
20	0,00	Dongle
590902	100%	-

Nous avons recensé 130 terminaux avec IMEI non conforme dont les demandes d'importation n'ont pas été autorisées.

Tableau 12 : Nombre de terminaux vérifiés avec IMEI non-conformes

IMEIs Non Conformes			
Qté Total: 130			
TAC non enregistré : 3%	CHECKSUM non valide: 89%	Doublon: 2%	Non conformité des IMEIs par rapport à la demande : 6%

CHAPITRE 4: SUIVI DES OBLIGATIONS ADMINISTRATIVES DES OPERATEURS

1- Enregistrement des opérateurs évoluant sous le régime libre et le régime de déclaration

En tout, huit (08) opérateurs ont déposé leur déclaration au niveau de l'ARTEC en 2024.

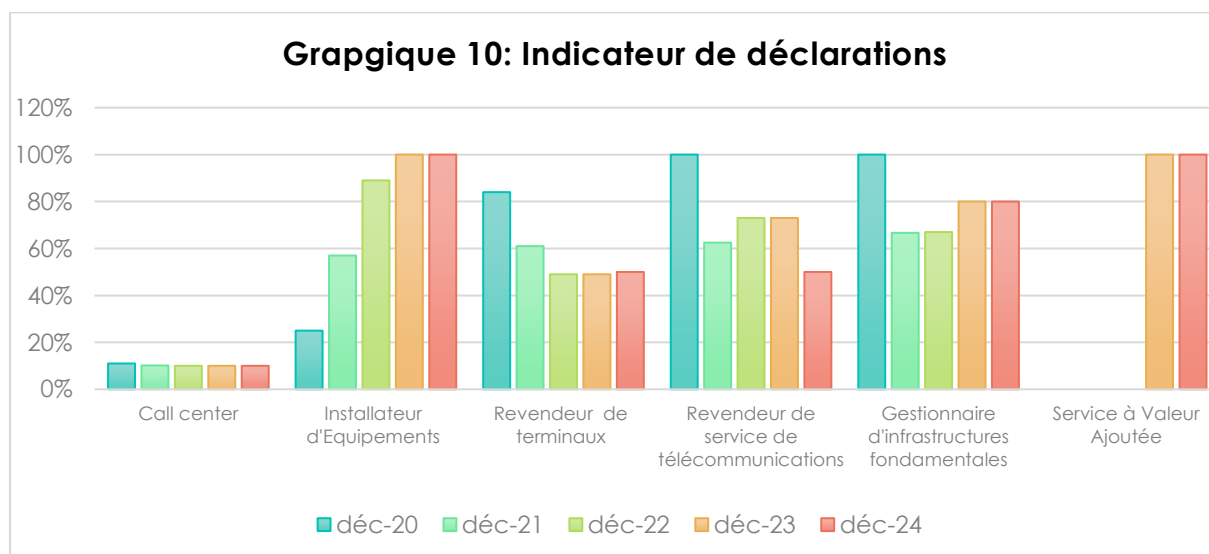
Tableau 13 : Opérateurs du régime libre et régime de déclaration

OPERATEURS ENREGISTRES	Opérateurs en service fin 2019	Nombre de déclarations en 2021	Nombre de déclarations en 2022	Nombre de déclarations en 2023	Nombre de déclarations en 2024	Nombre de déclarations – Avril 2025
CALL CENTERS	24	25	25	25	25	25
REVENDEURS DE TERMINAUX	92	126	131	132	137	138
FOURNISSEURS DE SERVICES TELECOMMUNICATIONS ET TIC : Cyber Hotspot		1	3	3	3	3
FOURNISSEURS DE SERVICES TELECOMMUNICATIONS ET TIC : Fournisseurs de système de géolocalisation	2	2	3	3	3	3
FOURNISSEURS DE SERVICES TELECOMMUNICATIONS ET TIC : Gestionnaires de Tours	1	2	2	4	4	4
AUTRES FOURNISSEURS DE SERVICES	2	2	2	2	2	2

TELECOMMUNICATIONS ET TIC						
FOURNISSEURS DE SERVICES À VALEUR AJOUTÉE TÉLÉCOM (Editeur d'annuaire, autres)	1	1	2	3	3	3
FOURNISSEURS DE SERVICES D'INSTALLATION ET DE MAINTENANCE D'ÉQUIPEMENTS TÉLÉCOMS	1	4	8	9	11	11

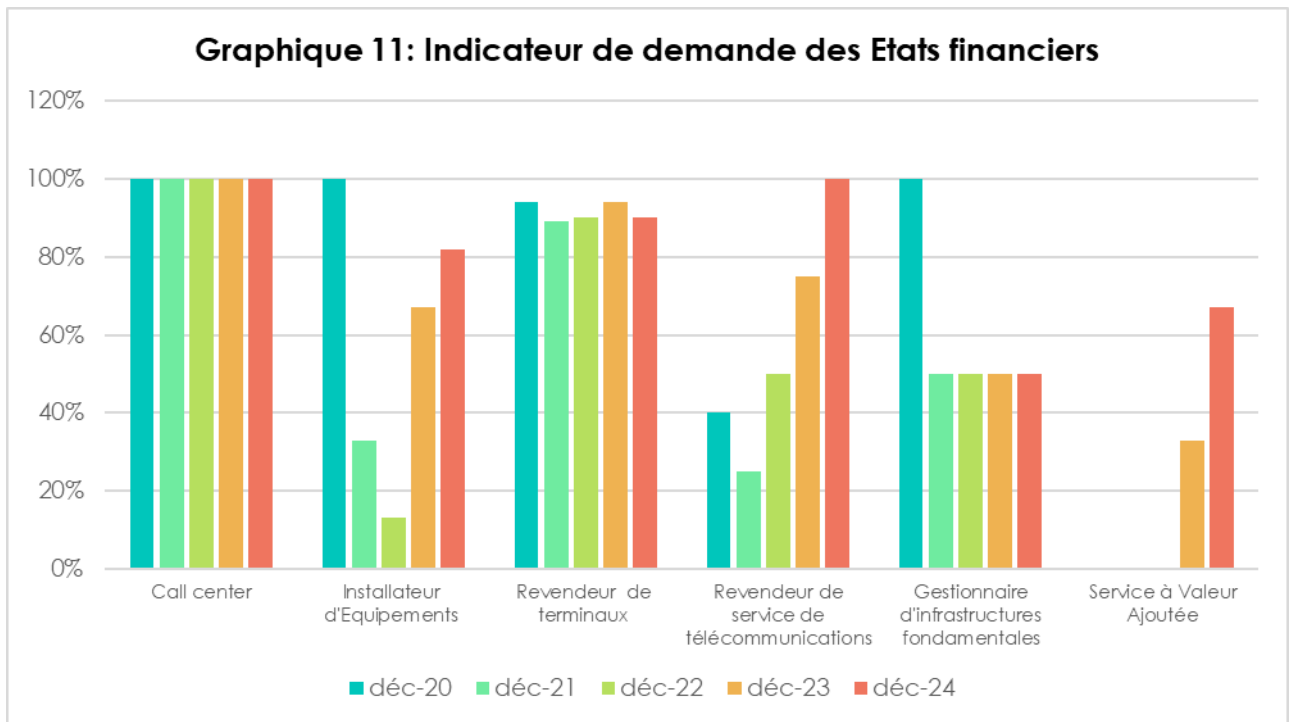
2- Suivi des Obligations des opérateurs du régime libre et de déclaration

En ce qui concerne le suivi des obligations administratives des opérateurs libre et de déclaration, l'année 2024 a été marquée par une hausse de la déclaration des nouveaux revendeurs de terminaux de télécommunications, ainsi que des installateurs d'équipements télécoms. **L'indicateur de déclarations** montre le poids des déclarations reçues par rapport aux opérateurs sensibilisés par l'ARTEC.



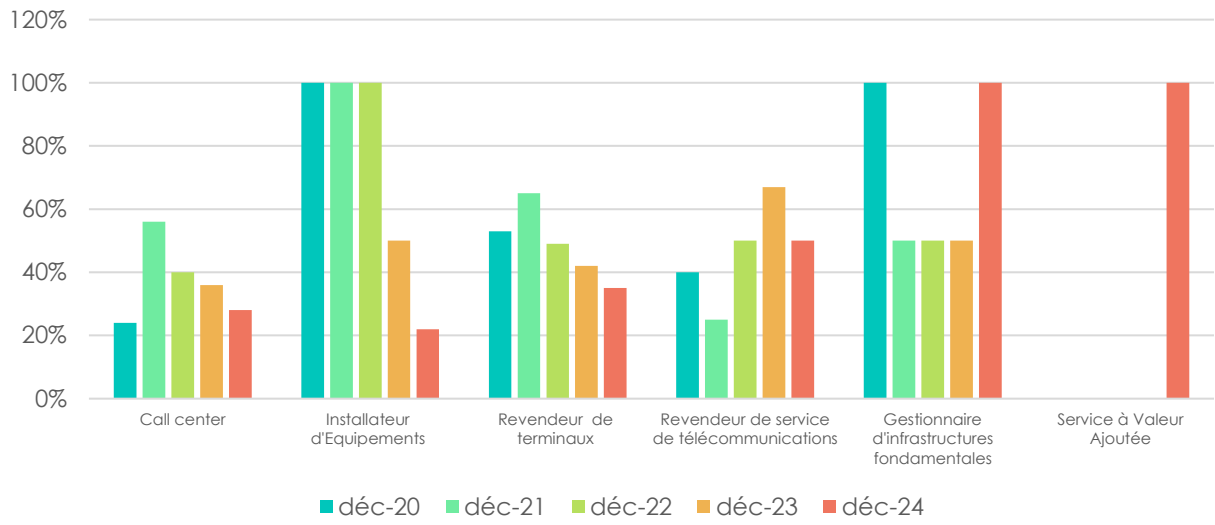
Pour assurer le suivi économique de l'évolution du secteur et fixer le montant de la taxe sectorielle dû par les opérateurs, ces derniers sont tenus de déclarer auprès de

l'ARTEC leur chiffre d'affaires annuel. **L'indicateur de demande des états financiers** représente le nombre de demandes des états financiers envoyées par l'ARTEC par rapport aux déclarations reçues. Par ailleurs, les nouveaux opérateurs nouvellement déclarés ne sont redevables que l'année suivant leur date de déclaration. Ce qui explique l'écart. La période de référence pour la demande des états financiers envoyés l'année Y est toujours Y-1.



L'indicateur de réception des états financiers montre le ratio entre le nombre de documents financiers reçus (états financiers/état de vente) par rapport au nombre de demandes envoyées par l'ARTEC. De 2021 à 2024, la réception des états financiers des gestionnaires d'infrastructures fondamentales est passée de 50% à 100%.

Graphique 12: Indicateur de réception des Etats financiers



3- Amélioration de couverture et renforcement de la concurrence dans le secteur des Télécommunications

3.1. Attribution des ressources en fréquences aux opérateurs et modification des cahiers de charge

En 2023, le régulateur a octroyé des fréquences supplémentaires aux opérateurs afin qu'ils puissent développer et étendre leurs zones de couverture et améliorer la qualité de leurs réseaux. C'est dans cette optique qu'il a fallu apporter des modifications des dispositions de leurs cahiers de charges portant sur les couvertures.

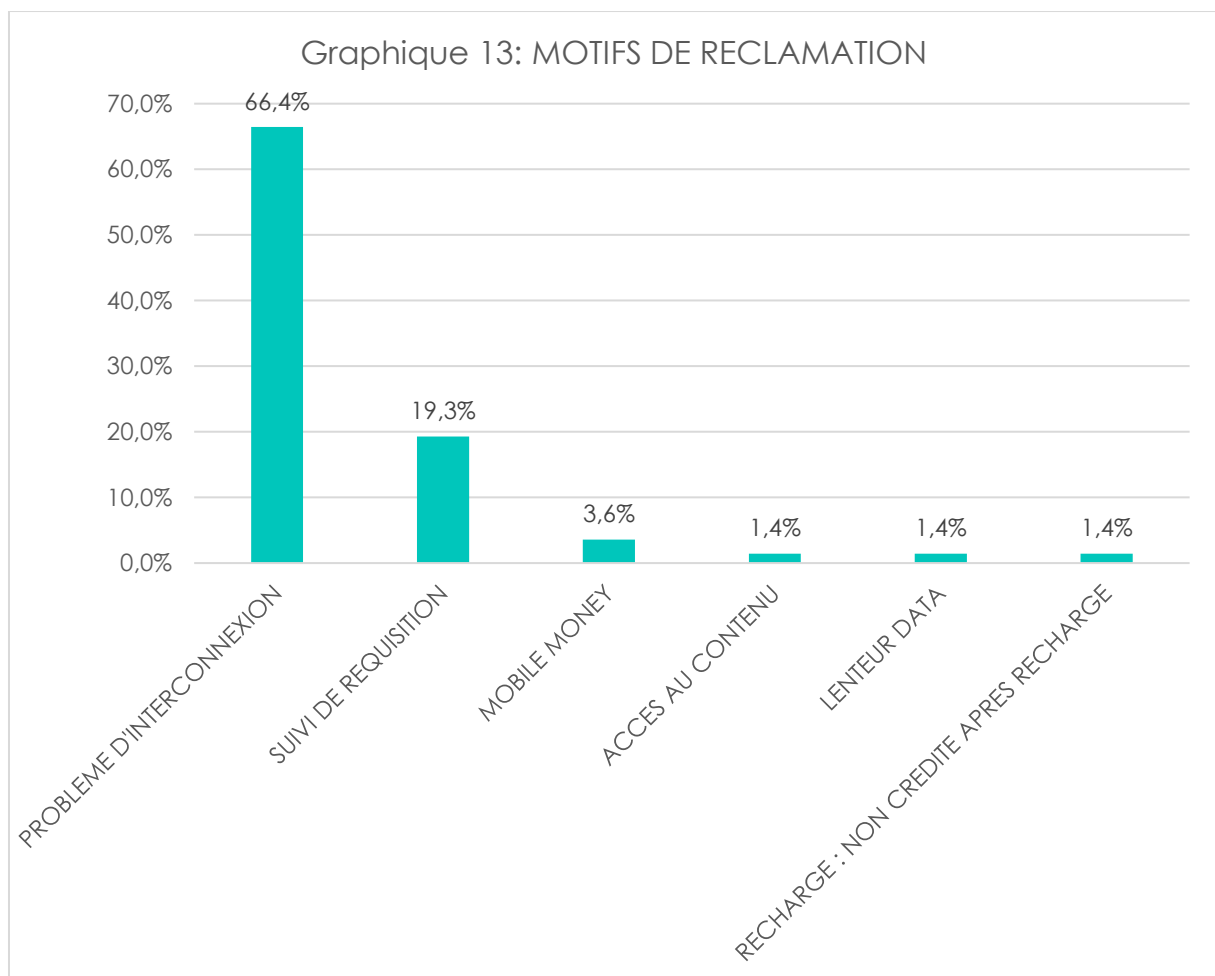
3.2. Lancement de l'appel à candidature pour octroi des nouvelles Licences Satellites

Malgré les efforts des opérateurs existants d'investir dans l'extension de leurs réseaux, une bonne portion de la population Malagasy n'a pas encore accès aux services de Télécommunications actuellement. L'entrée d'un opérateur satellitaire à Madagascar répond à la volonté du Gouvernement de faire bénéficier la population située dans les zones reculées des services de Télécommunication de base.

CHAPITRE 5 : PROTECTION DES DROITS DES CONSOMMATEURS

L'ARTEC, dans sa mission de protection des consommateurs et de suivi des obligations des opérateurs, prend en charge le traitement des réclamations des abonnés concernant les services fournis par ces derniers.

En 2024, le centre a enregistré 140 plaintes, dont une proportion notable concernait l'impossibilité pour les abonnés d'Airtel d'effectuer des appels vers des numéros Yas. Par rapport à l'année 2023, le nombre de ces plaintes a diminué de manière significative. Il convient de noter que l'ARTEC a pris les mesures appropriées à l'égard des opérateurs afin de remédier à ces problèmes récurrents.



CHAPITRE 6 : ACTIVITES MARQUANTES DE LA REGULATION EN 2024

1- L'entrée de l'opérateur satellite STARLINK Madagascar sur le marché des télécommunications

Par la décision n°2024/02-ARTEC/DG/L du 29 avril 2024, l'ARTEC a octroyé une licence satellite à STARLINK Madagascar. Cette autorisation permet à l'opérateur de fournir des services Internet à haut débit et à faible latence via la technologie satellitaire, directement accessibles aux utilisateurs finaux sur l'ensemble du territoire national.

L'arrivée de STARLINK Madagascar marque une avancée significative dans la réalisation des objectifs de réduction de la fracture numérique, en offrant un accès élargi à Internet, y compris dans les zones rurales et isolées. En raison de sa couverture satellitaire, l'opérateur est en mesure de desservir les zones les plus reculées, qui ne disposent pas encore de connectivité. Ainsi, de nombreuses localités, réparties dans presque toutes les régions de Madagascar, comptent aujourd'hui des abonnés Starlink bénéficiant d'une connexion Internet.

2- Evolution de la marque commerciale « TELMA »

En novembre 2024, l'opérateur historique TELECOM MALAGASY S.A. s'est vu attribuer une nouvelle identité commerciale, YAS, pour remplacer TELMA. Ce changement s'inscrit dans une stratégie de renouveau, visant à renforcer sa position sur le marché international et affirmant son engagement continu pour l'excellence.

3- Entrée en vigueur du Décret n° 2024-1638 du 12 novembre 2024 relatif au Fonds de Développement des Télécommunications et des Technologies de l'Information et de la Communication (FDTIC)

Ce nouveau décret définit les modalités d'application de la Loi n° 2005-023 concernant le fonctionnement et la gestion du FDTIC.

Le Fonds est destiné au développement des Télécommunications et TIC. Il est administré par le Ministre chargé des Télécommunications, qui décide des projets et activités à financer. L'ARTEC est responsable de la gestion fiduciaire des ressources du Fonds. Un Comité d'Appui à la Gestion du Fonds assiste le ministre en matière de conseils et de priorisation des projets. Ce comité est composé de représentants de la Présidence de la République, de plusieurs ministères : Santé, Éducation nationale,

Enseignement supérieur, Population, Jeunesse, Décentralisation, Formation professionnelle, Communication, et de deux représentants du Ministère chargé des Télécommunications.

Les ressources du Fonds proviennent des contributions des opérateurs de télécommunications, des droits de licence, des dotations du budget de l'État, des financements de bailleurs de fonds ou d'autres acteurs publics et privés, des apports des collectivités territoriales et des dons.

Les comptes du Fonds sont audités au moins une fois tous les trois ans par un cabinet indépendant. Des contrôles peuvent être exercés par les autorités compétentes.

CHAPITRE 7 : MISSIONS DE SENSIBILISATION DANS LE CADRE DE LA PROTECTION DES UTILISATEURS DES SERVICES DE TELECOMMUNICATIONS

1- SIM - IMEI

L'ARTEC a entrepris des actions de sensibilisation et de contrôle en vue de l'application des Arrêtés n°2471/2016 du 01er février 2016 portant obligation d'enregistrement des informations personnelles des utilisateurs de carte SIM pour les opérateurs fournissant au public des services de téléphonie mobile et n° 890/2018 du 17 janvier 2018 dans les 22 régions de Madagascar suite à des différentes plaintes issues notamment des utilisateurs et la recrudescence des infractions liées à l'utilisation des cartes SIM et IMEI.

La sensibilisation entre également dans le cadre de la conformité, l'interopérabilité et la lutte contre les contrefaçons et le vol de dispositifs mobiles relatifs aux Equipements de télécommunication/TIC de l'UIT, également la mise en évidence de la culture de la cybersécurité.

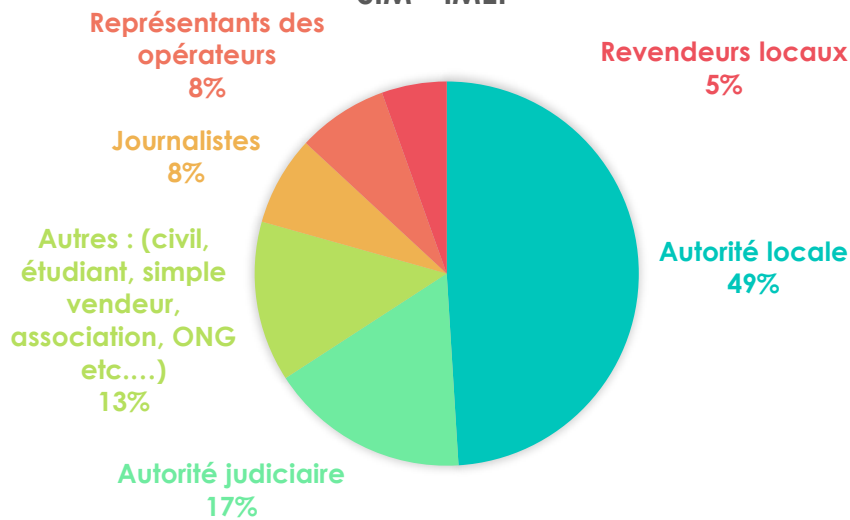
En général, l'objectif est de préserver la sécurité des usagers et du public et de protéger le secteur des télécommunications.

Les résultats attendus à l'issue de ces séances de sensibilisations sont présentés ci-après :

- Les infractions liées à l'utilisation des cartes SIM non identifiées et terminaux mobiles sans IMEI ou avec IMEI non valides sont réduites.
- Les autorités locales, les forces de l'ordre, les acteurs dans le secteur télécom de la région sont sensibilisés et conscients de leur responsabilité respective.
- La culture de cybersécurité est promue.

Comme résultat, 969 participants ont été sensibilisés, ils transmettront leurs savoirs en continuant de sensibiliser les autres.

**GRAPHIQUE 14: STATISTIQUE PAR CATÉGORIES DE CIBLE
SIM - IMEI**



2- COP

Les enfants constituent un groupe d'utilisateurs potentiellement vulnérables des services mobiles. Pour comprendre la problématique de la protection en ligne des enfants, il est important de bien faire la distinction entre deux axes d'action distinctes

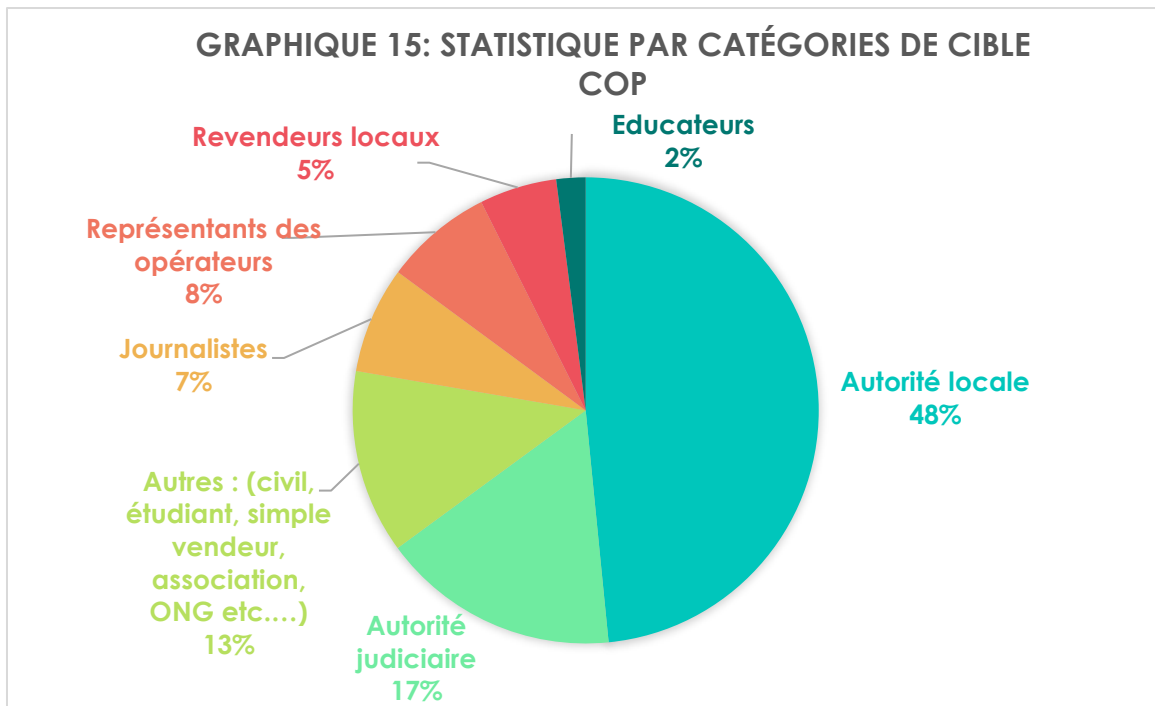
- Encourager l'usage sûr et responsable des services mobiles par les enfants ;
- Lutter contre l'usage abusif des services mobiles par des adultes délinquants, par exemple en matière de contenus illicites d'abus sexuels d'enfants, qu'il s'agisse d'en produire, de les distribuer ou d'y accéder.

Face à cette situation, avec l'initiative de l'Union Internationale des Télécommunications (UIT), le volet Protection des enfants en ligne a été mis à jour et lancé l'année 2020. Cette mise à jour a été formulée dans des Directives.

L'objectif est de protéger les enfants afin qu'ils puissent utiliser les matériels de télécommunications en toute sérénité et sécurité

Font partie des résultats :

- Par rapport aux cibles :** 987 participants, repartis dans le graphe ci-dessous, sont sensibilisés sur les directives et transmettront leurs savoirs aux ciblés.



Source : ARTEC 2024

b. L'outil SANGO promu :

L'outil/ mascotte Sango a été lancé afin d'orienter pédagogiquement les participants.

En guise de conclusion, des attentes et propositions émanant des participants ont été collectées en vue d'outils de prise de décisions des décideurs à travers le pilotage par les données, aussi pour déterminer les suites des actions à entreprendre.

3- Sensibilisation de la population sur l'utilité des antennes-relais de télécommunications (pylônes)

Parmi ses attributions, le Comité ad 'hoc a pour rôle de sensibiliser les populations riveraines en cas de difficultés relatives à l'implantation des infrastructures passives. Durant l'année 2024, un dossier a été traité dont le site Ampefiloha.

CHAPITRE 8 : RENFORCEMENT DE CAPACITE

Dans un secteur en constante évolution, marqué par l'innovation technologique rapide et la complexification des enjeux réglementaires, le renforcement de capacité constitue un levier stratégique essentiel pour le régulateur national des télécommunications. Ce chapitre présente les principales initiatives entreprises au cours de l'année en matière de formation et de développement des compétences ainsi que les actions visant à renforcer les capacités techniques de l'ARTEC. Ces efforts s'inscrivent dans une démarche d'amélioration continue et visent à garantir une régulation proactive, équitable et conforme aux meilleures pratiques internationales.

1- Participation aux formations proposées par le projet PRIDA :

- Formation sur la sensibilisation au partage du spectre et à la conformité aux CEM du 11 au 16 mars 2024 à Gaborone, Botswana.
- Formation sur le service de communication aéronautique Abidjan, Cote d'Ivoire du 19 au 21 March 2024
- Formation sur le service de communication maritime, à Tunis – Tunisie du 27 Mars 2024 au 29 mars 2024
- Formation sur la TNT et question relative au spectre du 3 au 5 Avril 2024 au Maroc

2- Participation aux formations dispensées par la Société SFM technologie à Tunis – Tunisie sur les :

- Services financiers numériques, paiement mobile et les fintechs, du 19 au 24 Aout 2024
- GESTION DU SPECTRE DES FREQUENCES RADIOELECTRIQUES » du 20 au 31 Mai 2024 et du 02 au 13 septembre 2024.

CHAPITRE 9 : COOPERATION ET PARTICIPATION AUX EVENEMENTS INTERNATIONAUX

La coopération internationale et la participation active aux événements sectoriels constituent des axes majeurs de la stratégie d'ouverture et d'influence d'un régulateur national. Ces engagements permettent non seulement de suivre les évolutions technologiques et réglementaires à l'échelle mondiale, mais aussi de renforcer la visibilité et la crédibilité de l'institution sur la scène régionale et internationale. À travers la participation à des conférences, ateliers et groupes de travail, l'ARTEC contribue à l'élaboration des normes, échange des bonnes pratiques et tisse des partenariats techniques et institutionnels.

Ci-dessous sont présentées les principales actions menées durant l'année écoulée dans le cadre de la coopération bilatérale, régionale et multilatérale :

- 1- Participation à la Première Réunion Préparatoire Africaine en vue de la CMR-27 à Maseru – Royaume du Lesotho du 27 Juillet 2024 au 05 Aout 2024 ;
- 2- Participation à l'Atelier de l'UIT sur les services satellites stratégiques et la gestion des ressources » et 9^{ème} Conférence sur la gestion du spectre en Afrique subsaharienne à Nairobi Kenya du 03 Novembre 2024 au 08 Novembre 2024 ;
- 3- Participation au Séminaire Mondial des Radiocommunications à Genève – Suisse du 02 Décembre 2024 au 6 Décembre 2024.

PARTIE III : DONNEES DU MARCHE DES TELECOMMUNICATIONS

CHAPITRE 1 : TARIF DU SERVICE DE TELECOMMUNICATIONS

1- Tarif Voix

1.1. Tarif intra-réseau

Le tableau ci-après illustre les tarifs des appels intra-réseau pour chaque opérateur en 2024. En moyenne, le tarif on-net est de 1,40 Ar TTC/sec.

TABLEAU 14 : TARIF D'UN APPEL INTRA-RÉSEAU EN 2024 EN ARIARY TTC/SEC

Opérateur	Telma Fixe	Telma Mobile	Orange	Airtel
Offre Voix intra-réseau	Kidona	M'ora 500	Be 500	M'Lay 500
	1 Ar	1,60 Ar	1,60 Ar	1,39 Ar

Source : Rapport d'activité des opérateurs 2024

1.2. Tarif inter-réseau

Le tableau suivant nous montre que le tarif inter-réseau est en général de 3 Ar TTC/sec. Le tarif de chaque opérateur est à peu près le même.

TABLEAU 15 : TARIF D'UN APPEL INTER-RÉSEAU EN 2024 EN ARIARY TTC/SEC

Opérateur	Telma Fixe	Telma Mobile	Orange	Airtel
Offre Voix inter-réseau	Kidona	M'ora 1000	Be 1000	M'Lay 1000
	3,30 Ar	3 Ar	3 Ar	3 Ar

Source : Rapport d'activité des opérateurs 2024

2- Tarif SMS

2.1. Tarif intra-réseau

Pour les SMS intra-réseau, une unité de SMS coûte en général 1 Ariary TTC. Aucun changement par rapport à l'année 2023.

TABLEAU 16: TARIF INTRA-RESEAU EN 2024 EN ARIARY TTC/SMS

Opérateur	Telma Mobile	Orange	Airtel
Offre	Ye'Low SMS :	Be SMS 7:	SMS M'Lay 500:
	200 Ar pour	450 Ar pour	500 Ar pour
	100 SMS,	450 SMS,	1400 SMS,
	soit	soit	soit
SMS intra-réseau	2 Ar	1 Ar	0,36 Ar

Source : Rapport d'activité des opérateurs 2024

2.2. Tarif inter-réseau

Les SMS inter-réseau coûtent en moyenne 7 Ariary TTC l'unité. Le tableau suivant nous montre quelques illustrations :

TABLEAU 17 : TARIF INTER-RESEAU EN 2024 EN ARIARY TTC/SMS

Opérateur	Telma Mobile	Orange	Airtel
Offre	Ye'Low SMS :	Be SMS 1:	SMS M'Lay 500 :
	200 Ar pour	250 Ar pour	500 Ar pour
	25 SMS,	25 SMS,	70 SMS,
	soit	soit	soit
SMS inter-réseau	5 Ar	10 Ar	7,14 Ar

Source : Rapport d'activité des opérateurs 2024

3- Tarif Internet

3.1. Internet mobile

3.1.1. Offre journalière

Le tarif moyen de 1 Mo d'internet est de 4,67 Ar TTC pour les offres journalières. Le tableau ci-après nous donne un aperçu des tarifs.

TABLEAU 18 : OFFRE INTERNET JOURNALIERE DES OPERATEURS EN 2024 EN ARIARY TTC

Opérateur	Telma Mobile	Orange	Airtel
Offre	Ye'low 500	Akama Up	Net M'Lay 500
Prix	500 Ar	500 Ar	500 Ar
Volume Offert	100 Mo	100 Mo	125 Mo

Source : Rapport d'activité des opérateurs 2024

3.1.2. Offre hebdomadaire

Le tarif de 1 Mo d'internet pour les offres hebdomadaires est de 4,97 Ar TTC en général. Une diminution de 38% a été constatée par rapport à l'année 2023.

TABLEAU 19: OFFRE INTERNET HEBDOMADAIRE DES OPERATEURS EN 2024 EN ARIARY TTC

Opérateur	Telma Mobile	Orange	Airtel
Offre	Net week 3000	Be connect 550 Mo	Net M'Lay 3000
Prix	3 000 Ar	3 000 Ar	3 000 Ar
Volume Offert	550 Mo	550 Mo	750 Mo

Source : Rapport d'activité des opérateurs 2024

3.1.3. Offre mensuelle

Le tarif de 1 Mo a baissé de 34% par rapport à l'année dernière. En moyenne, le prix de 1 Mo est environ de 3,96 Ariary TTC pour les offres mensuelles.

TABLEAU 20 : OFFRE INTERNET MENSUELLE DES OPERATEURS EN 2024 EN ARIARY

Opérateur	Telma Mobile	Orange	Airtel
Offre	Net month 25000	Be connect 5 Go	Net M'Lay 25000
Prix	25 000 Ar	30 000 Ar	25 000 Ar
Volume Offert	4,5 Go	5 Go	5 Go

Source : Rapport d'activité des opérateurs 2024

3.2. Fibre

3.2.1. Fibre optique résidentielle

Pour l'année 2024, l'instauration d'une nouvelle offre Fibre IN a été le grand changement émis par l'opérateur. Les détails des offres sont illustrés par le tableau ci-après :

TABLEAU 21 : OFFRE FIBRE OPTIQUE RESIDENTIELLE EN 2024 EN ARIARY TTC

Offre	Mensualité (Ar TTC)
FIBRE IN	49 000
FIBRE GO	99 000
FIBRE FAMILY	149 000
FO HOME	249 000
FO HOME PLUS	429 000

Source : Rapport d'activité des opérateurs 2024

3.2.2. Fibre optique professionnelle

Le frais d'abonnement mensuel est à partir de 456 000 Ariary TTC selon le FUP demandé. Ci-joint quelques illustrations de ces tarifs :

TABLEAU 22 : OFFRE FIBRE OPTIQUE PROFESSIONNELLE EN 2024 EN ARIARY TTC

Offre	Mensualité (Ar TTC)
FO CYBER	456 000
FO PETIT PRO	480 000
FO PRO	720 000
FO GC GOLD	1 200 000
FO GC PLATINE 1Mbps	3 000 000
FO GC PLATINE 2Mbps	4 800 000

Source : Rapport d'activité des opérateurs 2024

3.3. Satellite

Starlink, le nouvel opérateur de services satellites a commencé à commercialiser ses services depuis le deuxième semestre de l'année 2024. Les tarifs d'abonnement mensuel s'illustrent comme suit :

TABLEAU 23 : OFFRE DE STARLINK EN 2024 EN ARIARY TTC

Offre	Mensualité (Ar TTC)
Plan Standard	226 000
Priorité 40 Go	316 800
Priorité 1 To	451 200
Priorité 2 To	902 400
Priorité 6 To	2 712 000
Mobile Régional	316 000
Mobile Global	2 170 000
Mobile Priority 50 Go	1 356 000
Mobile Priority 1 To	5 424 000
Mobile Priority 5 To	27 120 000

Source : Rapport d'activité des opérateurs 2024

CHAPITRE 2 : CHIFFRES DU SECTEUR DES TELECOMMUNICATIONS

1- Marché des services de détails

Cette partie se divisera en trois (03) sous-parties, à savoir le service de téléphonie fixe, le service de téléphonie mobile et le service Internet.

1.1. Service de téléphonie fixe

1.1.1. Nombre de lignes d'abonnés Fixe et Volume de trafics sortants Fixe

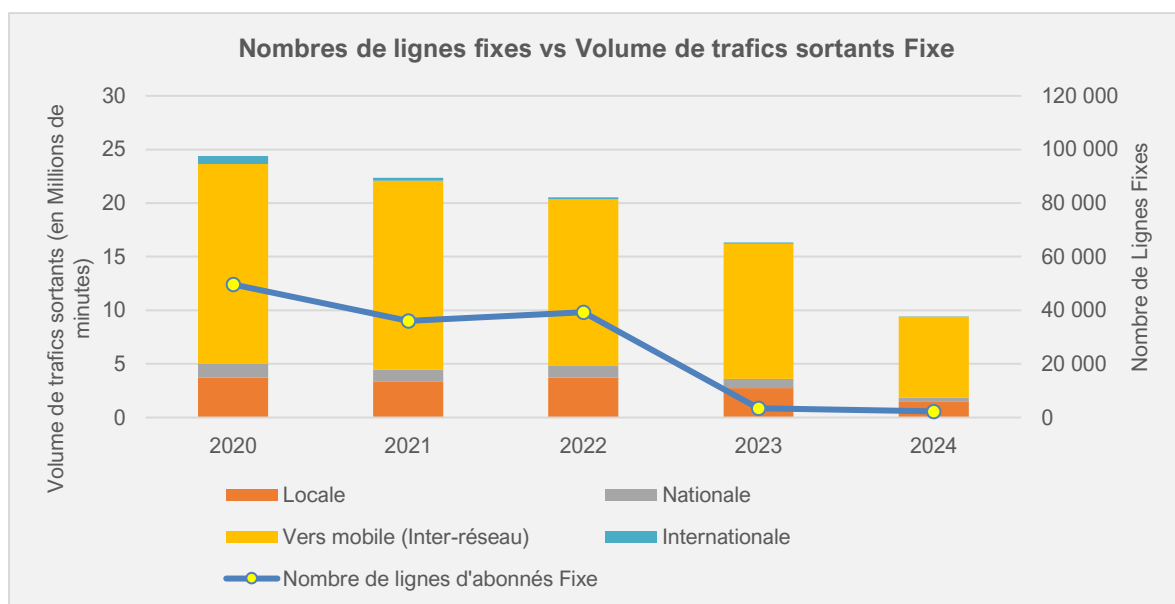
Au vu des chiffres des rapports annuels des opérateurs, le nombre de lignes d'abonnés Fixe a connu deux (02) assainissements majeurs. Le premier a été réalisé en 2017 (diminution de 53,70%) des abonnés. Le second a été entamé en 2023 (diminution de 91,32%). En 2024, on assiste encore à une diminution de l'ordre de 32,52% du nombre de lignes fixes pour n'atteindre au final que 2 303 lignes.

Il en va de même pour le volume de trafic sortant qui affiche une diminution annuelle de 42,39%. En effet, en 2024, la téléphonie fixe n'a enregistré au total que 9,4 millions de minutes contre 16,3 millions en 2023.

La proportion des appels destinés aux réseaux mobiles reste plus ou moins identique à l'année précédente, à hauteur de 80,50%.

Les appels internationaux sortants et entrants continuent de disparaître sur le réseau fixe car l'année 2024 ne compte que 3 124 minutes d'appels internationaux sortants et 17 385 minutes d'appels internationaux entrants.

Graphique 16 : NOMBRE DE LIGNES FIXES VS VOLUME DE TRAFICS SORTANTS FIXE



Source : Rapport d'activité des opérateurs 2020-2024

1.2. Service de téléphonie mobile

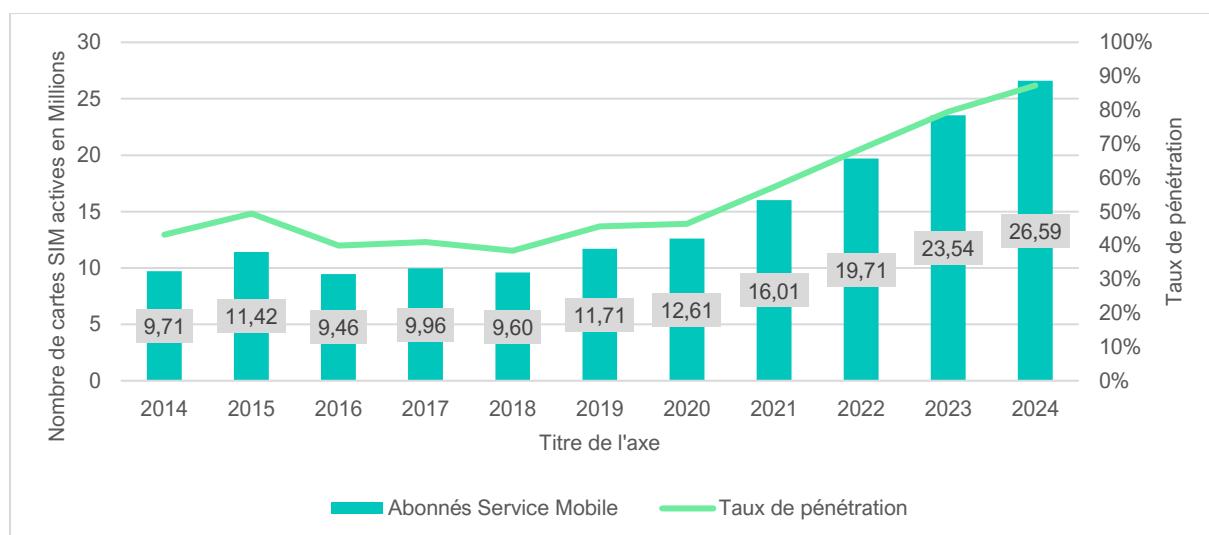
1.2.1. Carte SIM actives

Le service mobile est le service le plus utilisé et qui dispose du plus grand nombre d'abonnés. On observe encore une augmentation des cartes SIMs actives en 2024.

Le nombre de cartes SIM est alors estimé à 26 592 680 unités au 31 décembre 2024, contre 23 539 295 cartes en 2023, soit une évolution annuelle de 12,97%.

Parallèlement à cette augmentation des cartes SIM actives, le taux de pénétration mobile est aussi fortement impacté. En effet, cet indicateur est évalué à 87,25% en 2024, contre 79,47% en 2023, soit une évolution de plus de 7 points sur une année.

Graphique 17 : EVOLUTION DES CARTES SIM ACTIVES ET TAUX DE PENETRATION DU SERVICE MOBILE



Source : Rapport d'activité des opérateurs 2014-2024

1.2.2. Volume de trafic Mobile VOIX et SMS

Parallèlement à l'évolution des cartes SIM actives, les volumes de trafic Voix et SMS ne cessent d'augmenter atteignant de nouveaux pics chaque année.

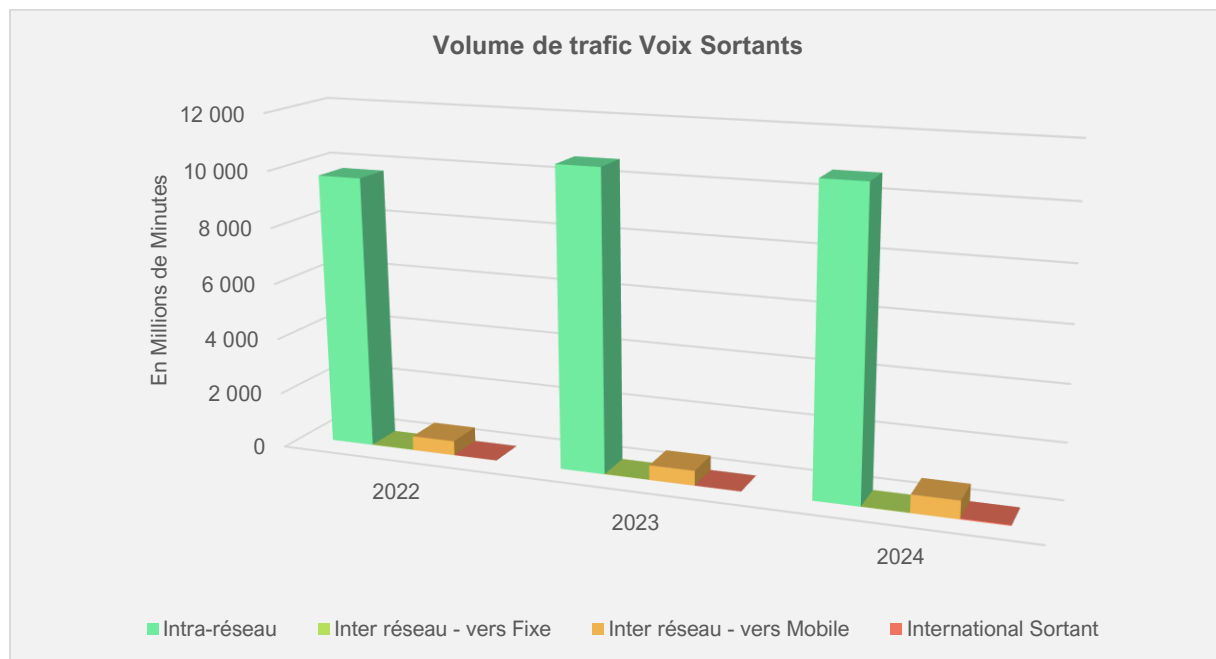
En effet, les volumes d'appel sortants ont connu une hausse annuelle de 2% en général, dont ci-dessous les détails :

- les appels intra-réseau, représentant la majorité des trafics sortants, n'ont augmenté que de 1% avec plus 10 milliards de minutes ;
- les appels inter-réseau vers mobile et les appels internationaux sortants ont aussi augmenté, respectivement à hauteur de 21% et 390% ;

- par contre, les appels inter-réseau vers fixe ont diminué de 26%.

Ci-dessous un graphe montrant le volume des appels sortants ces 3 dernières années:

Graphique 18 : VOLUME DE TRAFIC VOIX MOBILE SORTANTS

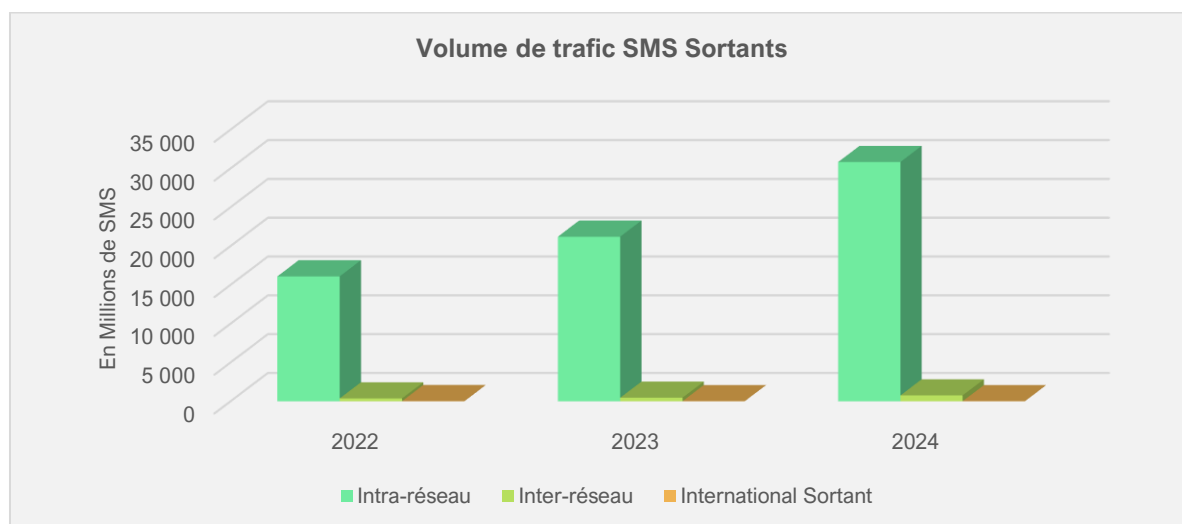


Par rapport au volume de SMS sortants, les trafics ont augmenté considérablement en une année car les chiffres montrent une hausse annuelle de 46%, dont ci-dessous les détails :

- les SMS intra-réseau ont augmenté de 45% avec plus de 30 milliards de SMS sortants (les SMS intra-réseau représentent 98% des SMS sortants) ;
- les SMS inter-réseau ont aussi augmenté de 65% tandis que les SMS internationaux sortants ont diminué de 9%.

Ci-dessous un graphe montrant le volume des SMS sortants ces 3 dernières années :

Graphique 19 : VOLUME DE SMS SORTANTS



1.3. Service internet

1.3.1. Service internet Fixe

Nombre d'abonnés internet Fixe

Le nombre d'abonnés à l'internet fixe croît de façon progressive chaque année. L'année 2024 a permis l'introduction d'une nouvelle licence qui a hautement fait augmenter le nombre d'abonnés à l'internet fixe. Ainsi, en 2024 les abonnés à l'internet fixe ont connu une croissance de 53,80% avec 58 660 abonnés.

La fibre optique a connu une hausse annuelle de 24,99% avec 38 851 abonnés en 2024 contre 31 083 en 2023. Quant au service VSAT, il a encore acquis de nouveaux clients et compte désormais 31 abonnés. Le service BLR a aussi connu un fort regain en termes d'abonnés avec une évolution annuelle de 63,34%. C'est uniquement le service WiMAX qui a connu une diminution de 6,35%.

Enfin, la nouvelle licence satellite présente 8 336 nouveaux abonnés depuis son lancement en 2024.

TABLEAU 24 : EVOLUTION ANNUELLE DES ABONNES DATA FIXE (2021-2024)

Nombre d'abonnés Internet par technologie	Année				Variation entre 2023 et 2024
	2021	2022	2023	2024	
FO	20 504	24 289	31 083	38 851	24,99%
BLR	9 382	7 539	6 969	11 383	63,34%
Satellite				8 336	
XDSL	322	140	0	0	
WiMAX	125	82	63	59	-6,35%
VSAT	8	9	26	31	19,23%
LL	17	15	0	0	
Total Abonnés Internet Fixe	30 358	32 074	38 141	58 660	53,80%

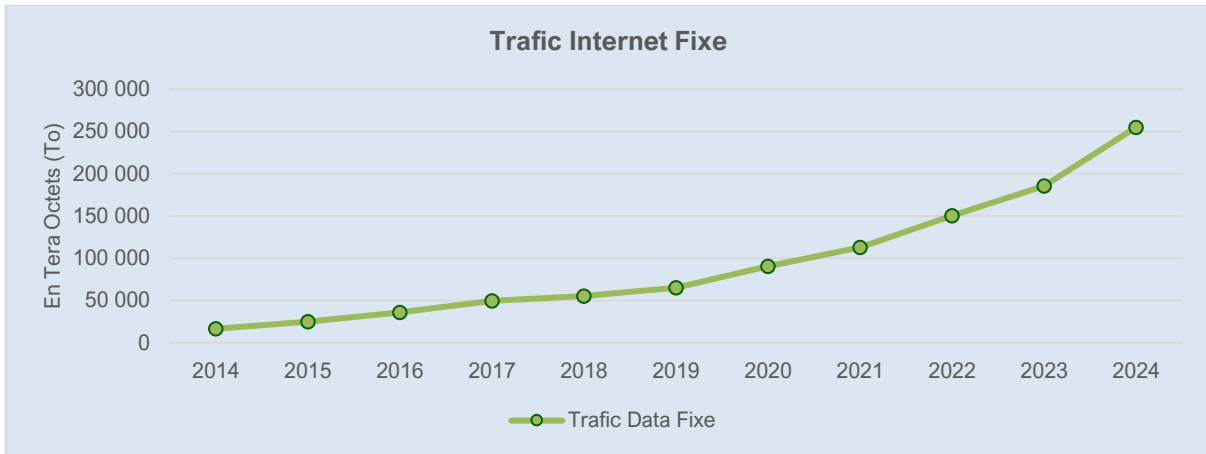
Source : Rapport d'activité des opérateurs 2021-2024

Volume de trafic Internet Fixe

En 2024, on assiste à une évolution annuelle de 37,43% par rapport à 2023. Le volume de trafic échangé fixe est estimé à 254 935 To en 2024 contre 185 499 To en 2023.

Ci-dessous un graphe montrant l'évolution du trafic internet fixe ces dernières années:

Graphique 20 : EVOLUTION DU TRAFIC DATA FIXE DE 2014 A 2024



Source : Rapport d'activité des opérateurs 2014-2024

1.3.2. Service internet mobile

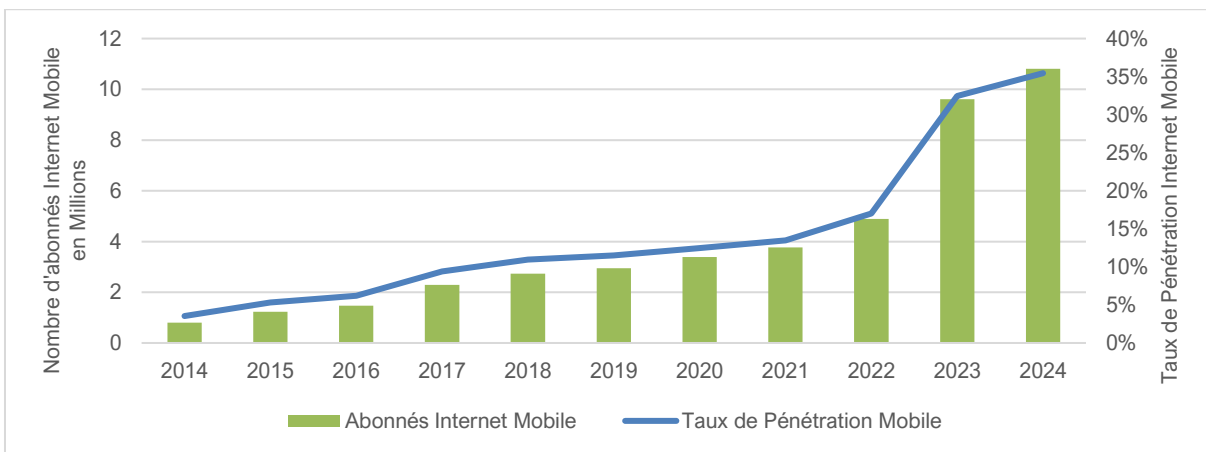
Nombre d'abonnés internet mobile

Un nouveau pic a été atteint en 2024 par rapport aux abonnés internet mobile. En effet, les abonnés Internet Mobile sont évalués au nombre de 10 804 667 abonnés, pour une évolution annuelle de 12,44%.

Quant au taux de pénétration du service internet mobile, cet indicateur est évalué à 35,45% en 2024.

Ci-dessous un graphe qui montre l'évolution des abonnés Internet Mobile depuis 2014:

Graphique 21 : EVOLUTION DES ABONNES INTERNET MOBILE (2014-2024)

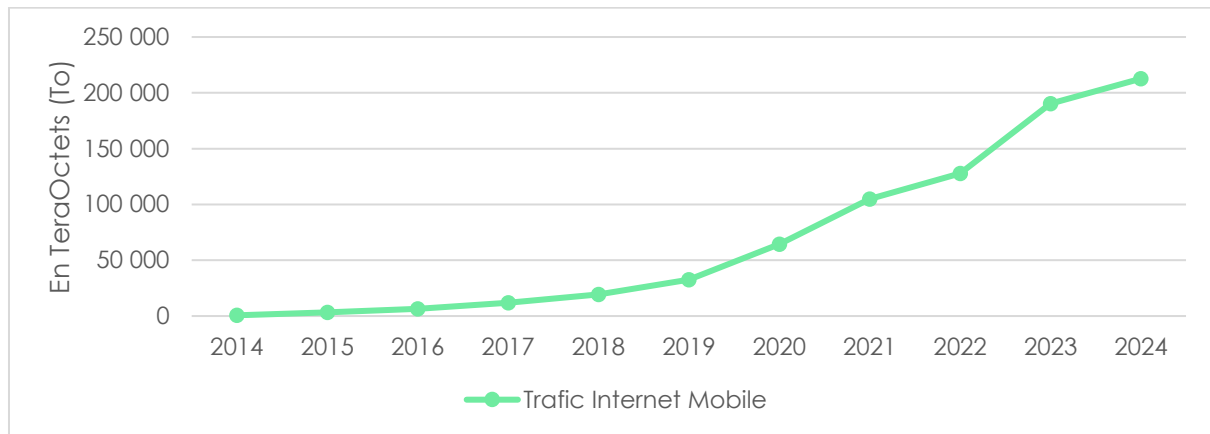


Source : Rapport d'activité des opérateurs 2014-2024

Volume de trafic internet mobile

Le trafic Data Mobile ne cesse de croître surtout avec l'augmentation conséquente des abonnés à l'internet mobile. En 2023, ces volumes de trafic ont connu une augmentation moyenne de 11,72%. Ils sont évalués à plus de 212 651 To contre 190 339 To en 2022. Ci-dessous un tableau montrant l'évolution du trafic Data Mobile ces dernières années :

Graphique 22 : EVOLUTION DU TRAFIC DATA MOBILE DE 2014 A 2024



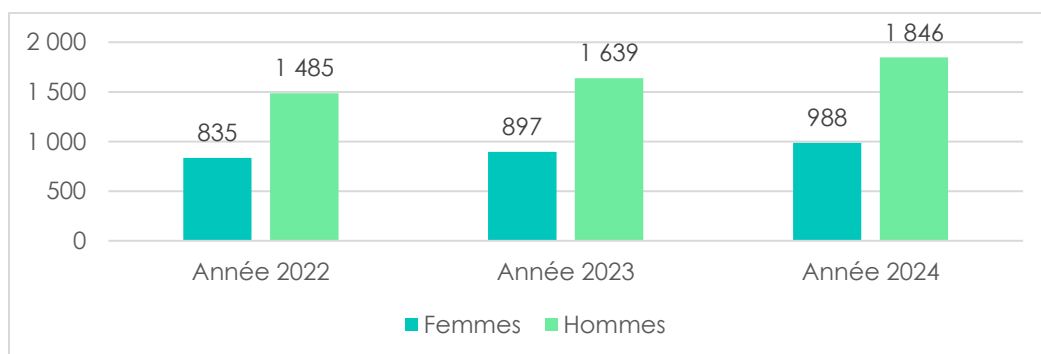
Source : Rapport d'activité des opérateurs 2014-2024

2- Situation de l'emploi dans le secteur des Télécommunications et TIC

Le graphe ci-dessous représente l'évolution du nombre d'emploi fixe dans le secteur des Télécommunications de 2022 à 2024 pour les opérateurs titulaires de licence.

De ce graphe, on peut observer que le nombre total d'emplois a augmenté de 12% au cours de l'année 2024 (2 834 emplois fixes en 2024 contre 2 536 en 2023). De ces statistiques, on observe une proportion de 35% pour la gent féminine.

Graphique 23 : EVOLUTION DU NOMBRE D'EMPLOI DANS LE SECTEUR DES TELECOMMUNICATIONS (2022-2024)



Source : Rapport d'activité des opérateurs 2022-2024

CHAPITRE 3 : INFRASTRUCTURES DE TELECOMMUNICATION

1- Infrastructures de réseau mobile

1.1. Réalisation et déploiement d'infrastructures

Les opérateurs mobiles ont déployé 328 sites 2G pour l'année 2024 soit moins que ce qui a été prévu mais avec une croissance modérée de +9.2% par rapport à 2023.

Pour la technologie 3G, 440 sites ont été déployés, témoignant une forte croissance de plus de 13%. Le projet de déploiement pour 2025 est plus important par rapport aux autres technologies.

La technologie 4G connaît une croissance stable, avec des projets de déploiement ambitieux pour 2025, indiquant une priorité continue pour cette technologie.

La technologie 5G est en phase de croissance rapide, notamment avec 148 sites déployés en 2024 et avec des projets de déploiement très ambitieux pour les années à venir, reflétant l'importance stratégique de cette technologie pour l'avenir des réseaux mobiles à Madagascar. En outre des villes périphériques de la capitale, les installations de réseau 5G se concentrent dans les grandes villes comme Antananarivo, Antsiranana, Mahajanga, Toamasina, Nosy-be, etc...

Tableau 25 : Nombre de sites installés

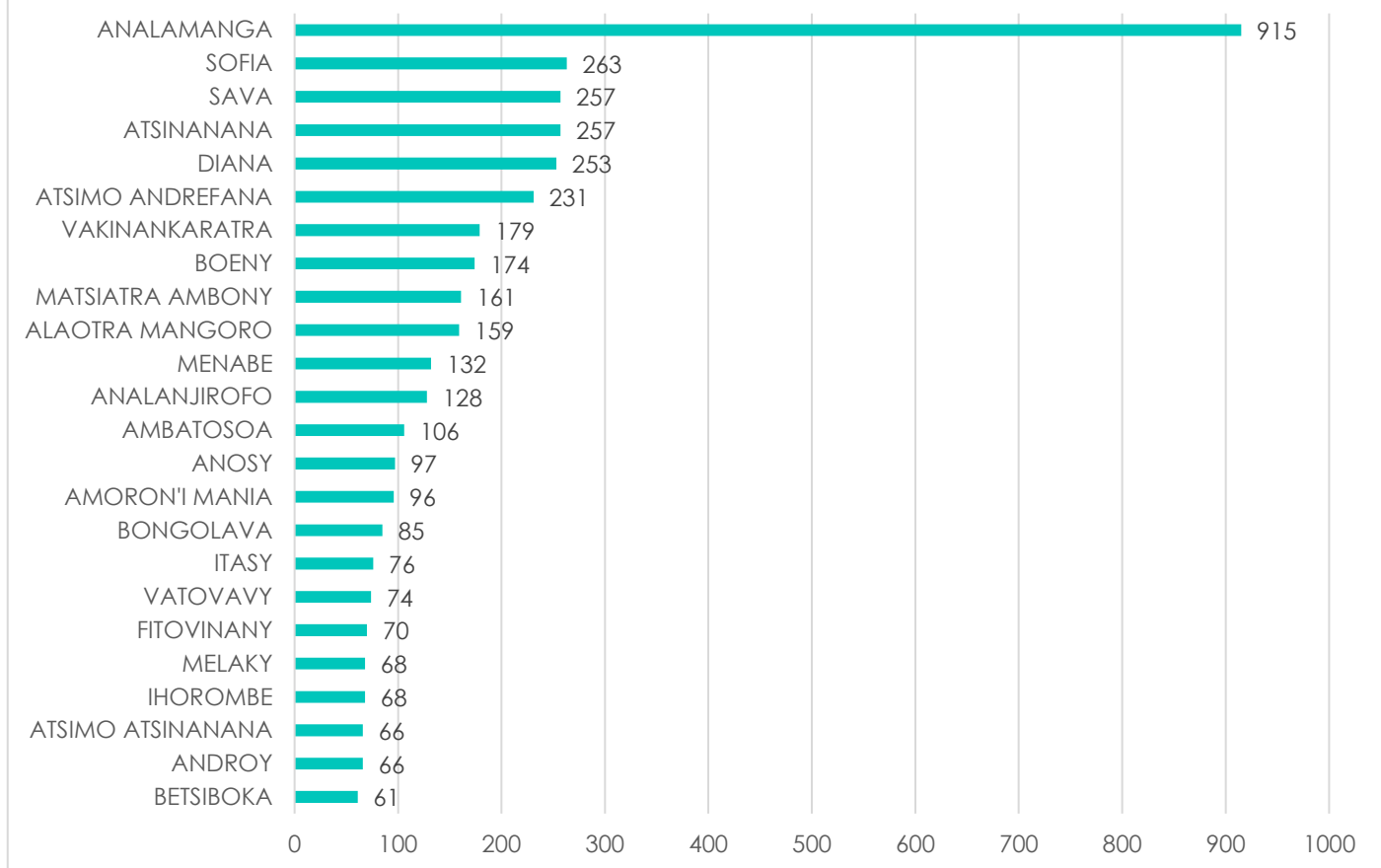
Technologie	Nombre de sites installés		Nouvellement installés en 2024	Projet de déploiement pour 2025
	2023	2024		
BTS (2G)	3568	3896	328	432
Node B (3G)	3388	3828	440	546
e-Node B (4G)	2574	2859	285	465
5G	28	176	148	192

Source : Rapport d'activité des opérateurs 2023-2024

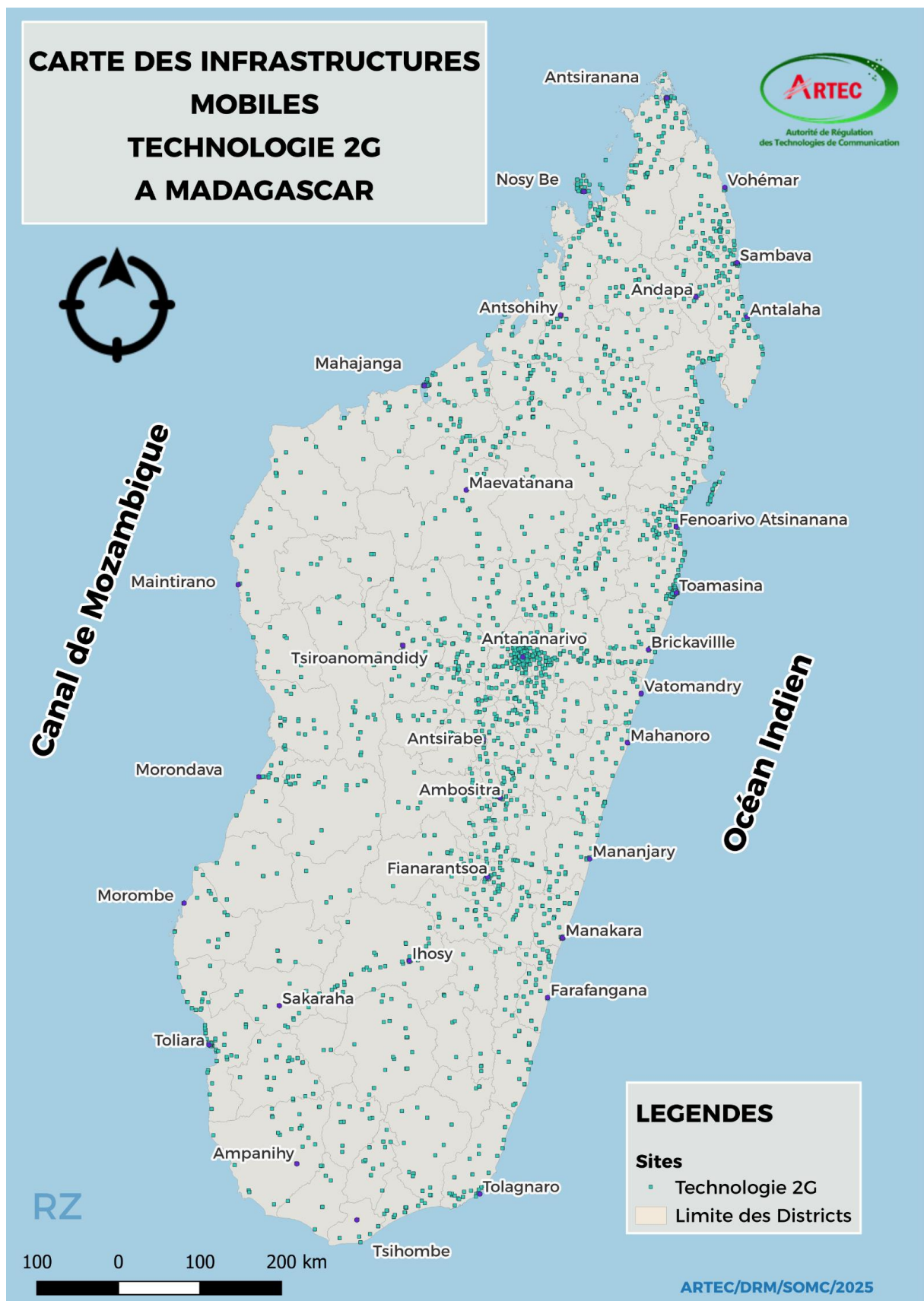
1.2. Présence des sites mobiles

Madagascar dispose actuellement de 4042 sites éparpillés dans toute l'île, dont 381 nouveaux sites (Greenfield, Rooftop, Pylône Backbone) installés en 2024. Le graphique ci-après montre la répartition géographique des sites des opérateurs en 2024 :

Graphique 24: Répartition Géographique des sites en 2024

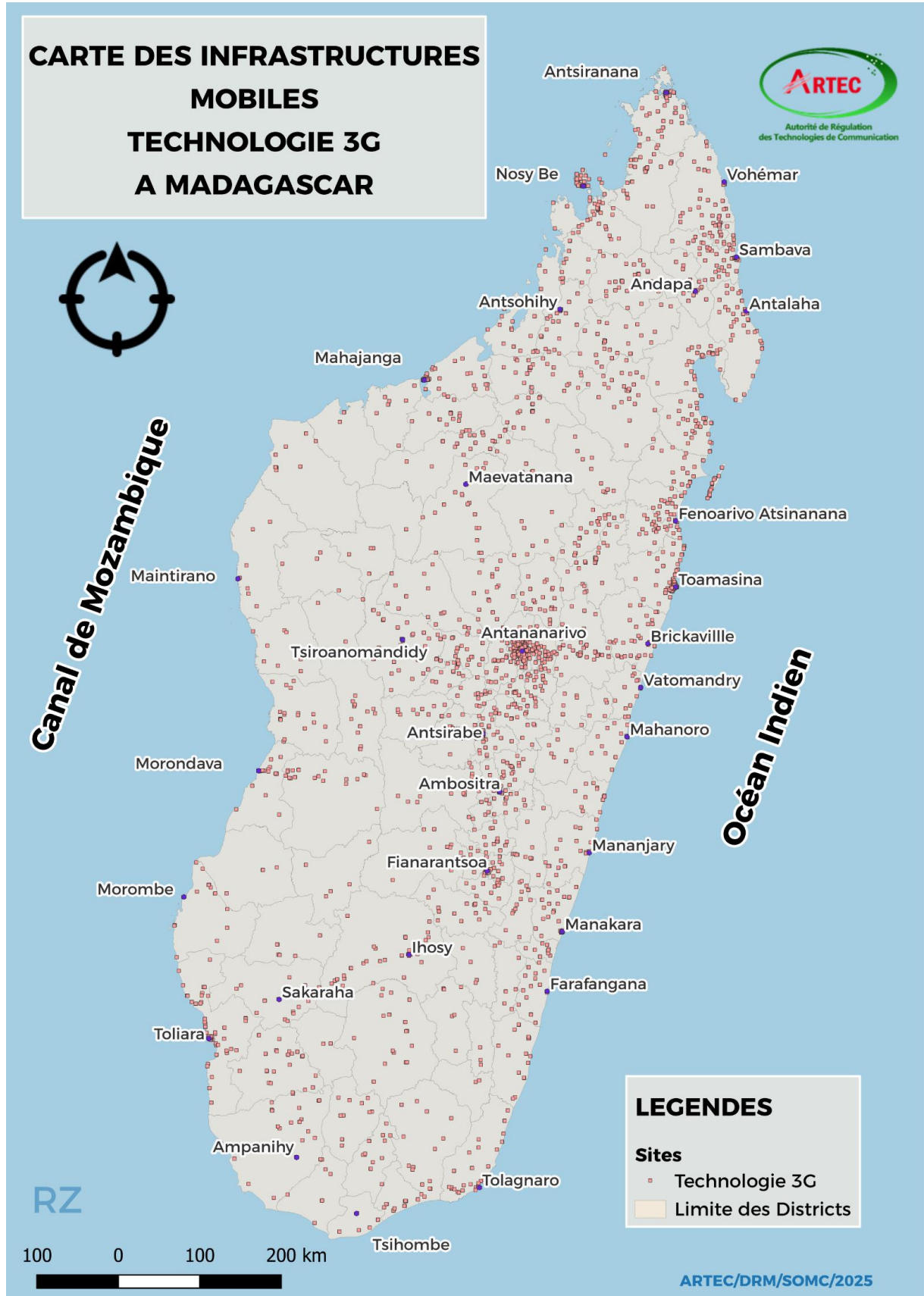


Graphique 25



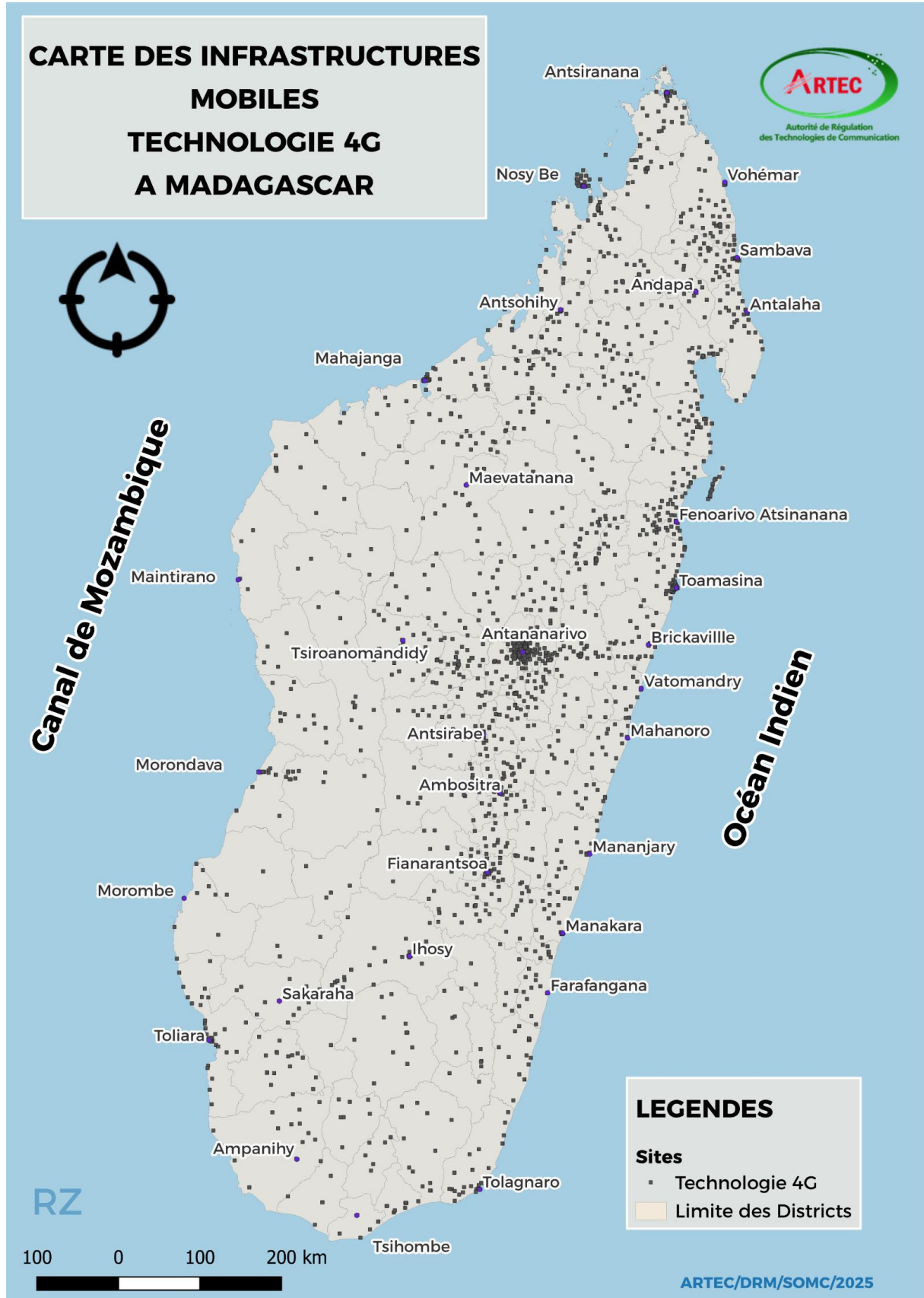
Parmi les 4042 sites, 3896 disposent d'infrastructures 2G déployées soit une proportion de 96.38%.

Graphique 26



Une proportion de 94,70% des sites disposent d'infrastructures déployées avec la technologie 3G.

Graphique 27



Parmi les 4042 sites installés, 2859 sites soit 70,73% disposent d'infrastructures en technologie 4G.

1.3. Communes nouvellement desservies

Madagascar est actuellement subdivisé en 1695 Communes, dont 1133 communes sont dotées de sites. Parmi ces dernières, 71 communes ont été nouvellement desservies en 2024 et 221 communes ont vu des densifications (Installation des nouveaux sites dans la même commune).

Par rapport aux technologies, le tableau ci-après montre la situation en 2024 :

Tableau 26 : Situation des communes en 2024

	2G	3G	4G	5G
Communes nouvellement dotées de sites en 2024	71	118	99	24
Communes ayant subi des densifications	207	242	136	6
Communes dotées de sites en 2024	1133	1093	1028	30
Communes non dotées de sites en 2024	562	602	667	1665

Source : Rapport d'activité des opérateurs 2024

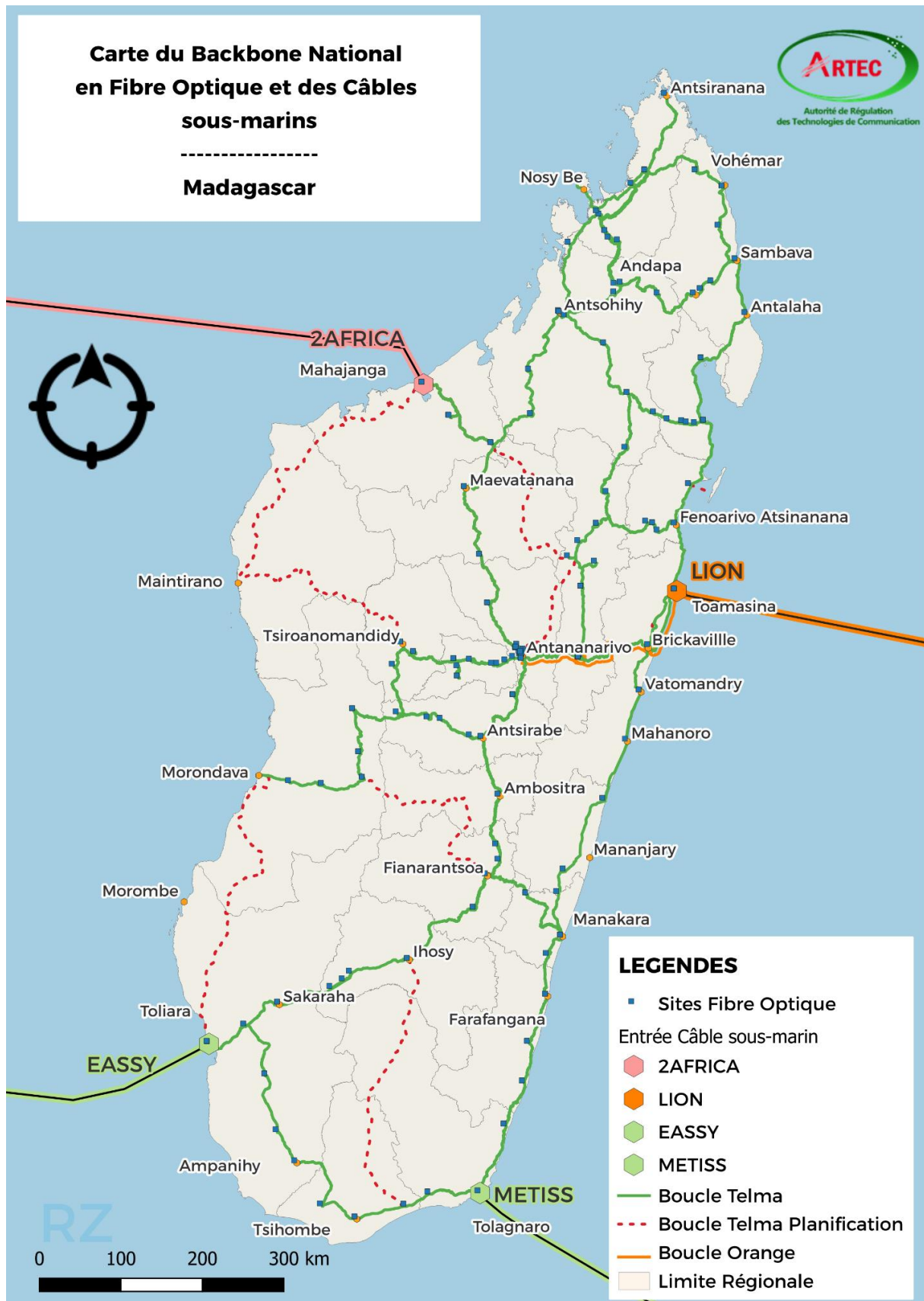
2- Infrastructures Fibre Optique

2.1. Backbone national en Fibre Optique

Le backbone en fibre optique est indispensable pour répondre aux besoins croissants en bande passante, supportant un bon nombre de services, allant des communications quotidiennes aux services cloud les plus exigeants.

Actuellement, Madagascar dispose de plus de 11 000 km de câble en Fibre Optique déployé par Telma SA et 350 Km de câble appartenant à l'opérateur Orange Madagascar.

Graphique 28



2.2. Réseau FTTx de Telma

La fibre optique, plus particulièrement la technologie FTTx offre des débits inégalés et une connectivité ultra-rapide directement au domicile des utilisateurs. La technologie FTTx est encore à vulgariser à Madagascar. En effet, seulement 73 communes sur 1695 sont éligibles en raccordement FTTx soit 4,67%. Toutefois, le déploiement de la fibre constitue un investissement important et est conditionné en partie par les consommateurs potentiels.

Le tableau ci-dessous montre les communes ayant accès à la technologie FTTx.

Tableau 27 : Communes avec accès à la technologie FTTx

REGIONS	DISTRICTS	COMMUNES
ANALAMANGA	AMBOHIDRATRIMO	AMBATOLAMPY
ANALAMANGA	AMBOHIDRATRIMO	AMBOHIDRATRIMO
ANALAMANGA	AMBOHIDRATRIMO	AMBOHITRIMANJAKA
ANALAMANGA	AMBOHIDRATRIMO	ANOSIALA
ANALAMANGA	AMBOHIDRATRIMO	ANTEHIROKA
ANALAMANGA	AMBOHIDRATRIMO	IVATO
ANALAMANGA	AMBOHIDRATRIMO	MAHITSY
ANALAMANGA	AMBOHIDRATRIMO	TALATAMATY
ANALAMANGA	ANTANANARIVO ATSIMONDRANO	ALAKAMISY FENOARIVO
ANALAMANGA	ANTANANARIVO ATSIMONDRANO	AMBOHIDRAPETO
ANALAMANGA	ANTANANARIVO ATSIMONDRANO	AMBOHIJANAKA
ANALAMANGA	ANTANANARIVO ATSIMONDRANO	AMPANEFY
ANALAMANGA	ANTANANARIVO ATSIMONDRANO	AMPITATAFIKA
ANALAMANGA	ANTANANARIVO ATSIMONDRANO	ANDOHARANOFOTSY
ANALAMANGA	ANTANANARIVO ATSIMONDRANO	ANDRANONAHOATRA
ANALAMANGA	ANTANANARIVO ATSIMONDRANO	ANKARAObATO
ANALAMANGA	ANTANANARIVO ATSIMONDRANO	BEMASOANDRO
ANALAMANGA	ANTANANARIVO ATSIMONDRANO	ITAOSY
ANALAMANGA	ANTANANARIVO ATSIMONDRANO	TANJOMBATO
ANALAMANGA	ANTANANARIVO ATSIMONDRANO	TSIAFAHY

ANALAMANGA	ANTANANARIVO AVARADRANO	ALASORA
ANALAMANGA	ANTANANARIVO AVARADRANO	AMBOHIMALAZA MIRAY
ANALAMANGA	ANTANANARIVO AVARADRANO	AMBOHIMANGAKELY
ANALAMANGA	ANTANANARIVO AVARADRANO	ANJEVA GARE
ANALAMANGA	ANTANANARIVO AVARADRANO	ANKADIKELY ILAFY
ANALAMANGA	ANTANANARIVO AVARADRANO	SABOTSY NAMEHANA
ANALAMANGA	ANTANANARIVO AVARADRANO	TALATA VOLONONDRY
ANALAMANGA	ANTANANARIVO RENIVOHITRA	ANTANANARIVO RENIVOHITRA
ANALAMANGA	MANJAKANDRIANA	AMBANITSENA
ANALAMANGA	MANJAKANDRIANA	MANJAKANDRIANA
ANALAMANGA	MANJAKANDRIANA	MANTASOA
ITASY	ARIVONIMAMO	ARIVONIMAMO I
ITASY	ARIVONIMAMO	IMERINTSIATOSIKA
ITASY	MIARINARIVO	ANALAVORY
ITASY	MIARINARIVO	MIARINARIVO I
VAKINANKARATRA	AMBATOLAMPY	AMBATOLAMPY
VAKINANKARATRA	ANTSIRABE I	ANTSIRABE I
DIANA	AMBANJA	AMBANJA
DIANA	AMBILOBE	AMBILOBE
DIANA	ANTSIRANANA I	ANTSIRANANA I
DIANA	NOSY BE	NOSY BE
SAVA	ANTALAHA	ANTALAHA
SAVA	SAMBAVA	SAMBAVA
SAVA	VOHIMARINA	VOHÉMAR
AMORON'I MANIA	AMBOSITRA	AMBOSITRA I
ATSIMO ATSINANANA	FARAFANGANA	FARAFANGANA
ATSIMO ATSINANANA	VANGAINDRANO	VANGAINDRANO
MATSIATRA AMBONY	AMBALAVAO	AMBALAVAO
MATSIATRA AMBONY	FIANARANTSOA I	FIANARANTSOA
IHOROMBE	IHOSY	IHOSY CU
IHOROMBE	IHOSY	RANOHIRA
FITOVINANY	MANAKARA	MANAKARA
VATOVAVY	MANANJARY	MANANJARY CU
BETSIBOKA	MAEVATANANA	MAEVATANANA I
BOENY	MAHAJANGA I	MAHAJANGA I

SOFIA	ANTSOHIHY	ANTSOHIHY
SOFIA	MANDRITSARA	MANDRITSARA
SOFIA	PORT-BERGÉ	PORT-BERGÉ I
ALAOTRA MANGORO	AMBATONDRAZAKA	AMBATONDRAZAKA URBAINE
ALAOTRA MANGORO	AMPARAFARAVOLA	AMPARAFARAVOLA
ALAOTRA MANGORO	MORAMANGA	MORAMANGA
ANALANJIROFO	FENOARIVO ATSIANANA	FÉNÉRIVE ATSIANANA
AMBATOSOA	MANANARA	MANANARA AVARATRA
AMBATOSOA	MAROANTSETRA	MAROANTSETRA CU
ANALANJIROFO	SOANIERANA IVONGO	SOANIERANA IVONGO
ATSIANANA	BRICKAVILLE	BRICKAVILLE
ATSIANANA	TOAMASINA I	TOAMASINA CU
ATSIANANA	TOAMASINA II	AMBODITANDROROHO
ATSIANANA	TOAMASINA II	FOULPOINTE
ATSIANANA	TOAMASINA II	TOAMASINA SUBURBAINE
ANOSY	TAOLANARO	TOLAGNARO
ATSIMO ANDREFANA	TOLIARA I	TOLIARA I
MENABE	MORONDAVA	MORONDAVA

Source : Rapport d'activité des opérateurs 2024

PARTIE IV : PERSPECTIVES

Portée par la vision stratégique du nouveau Directeur Général, l'année 2025 s'ouvre avec une volonté affirmée de faire du régulateur un acteur central de la transformation numérique en étant un catalyseur de l'économie numérique à Madagascar. Pour répondre aux enjeux d'un environnement technologique en constante mutation, l'ARTEC envisage de structurer son action autour de plusieurs axes prioritaires :

AXE 1 : UN CADRE DE REGULATION MODERNE, AGILE ET EQUITABLE

L'ARTEC entend promouvoir un cadre de régulation plus dynamique et évolutif, en intégrant des outils de soft law, notamment pour mieux encadrer les nouveaux usages et technologies sans freiner l'innovation. Parallèlement, des travaux seront engagés pour structurer un droit du numérique adapté au contexte national, prenant en compte les enjeux liés aux plateformes numériques, à l'économie des données et à l'interopérabilité des services.

Dans le même esprit, une Direction de l'Innovation et de l'Expérimentation sera mise en place. Elle aura pour mission de favoriser l'émergence de nouveaux modèles technologiques dans un cadre de neutralité technologique, garantissant un terrain d'expérimentation équitable pour les différents acteurs du marché.

AXE 2 : DES MARCHES PLUS OUVERTS ET PLUS JUSTES

L'ARTEC poursuivra l'objectif de renforcement de la concurrence loyale, en affinant les mécanismes existants pour garantir un accès équitable au marché et prévenir toute distorsion de concurrence. Ce cadre favorisera un écosystème sain, propice à l'investissement et à la diversité de l'offre.

En parallèle, une attention particulière sera portée à la protection des consommateurs, en promouvant la diversification des services offerts, plus alignés sur les besoins réels des utilisateurs. Il s'agit de faire émerger des offres inclusives, à la fois accessibles, compétitives et adaptées aux différentes couches de la population.

AXE 3 : RENFORCEMENT DE LA TRANSPARENCE ET DE LA CONFIANCE NUMERIQUE

Pour répondre aux attentes croissantes en matière de redevabilité, l'ARTEC prévoit d'améliorer la transparence fiscale et financière dans la relation entre les opérateurs, les consommateurs et le régulateur. Des mécanismes de suivi et de reporting plus rigoureux seront mis en œuvre pour garantir une meilleure lisibilité des obligations et des contributions du secteur.

En parallèle, l'établissement de la confiance numérique constituera un axe fort de l'année 2025. Cela passera par une approche renforcée de la cybersécurité, par la mise en place du CIRT national au sein de l'ARTEC elle-même visant à sécuriser les données numériques et les réseaux contre les cyberattaques.

AXE 4 : POSITIONNEMENT REGIONAL ET TRANSFORMATION ORGANISATIONNELLE

Dans une logique d'ouverture et de rayonnement, l'ARTEC ambitionne de renforcer son intégration régionale et d'asseoir sa présence à l'international, à travers une participation active aux événements africains et mondiaux de régulation et de normalisation.

Enfin, une réorganisation interne sera conduite pour aligner la structure et les compétences de l'ARTEC avec cette nouvelle vision stratégique. Cette démarche s'appuiera sur une valorisation des compétences internes, une meilleure circulation de l'information et une culture de performance partagée.

CONCLUSION

L'année 2024 aura marqué une étape importante pour l'ARTEC, tant par les transformations internes amorcées que par les évolutions significatives observées dans l'écosystème numérique national. Ce rapport témoigne de la volonté constante du régulateur d'adapter ses interventions aux mutations du secteur, dans un esprit d'innovation, de collaboration et d'équité.

Qu'il s'agisse de l'intégration de nouvelles technologies, de l'amélioration des outils institutionnels ou du renforcement des capacités internes, les avancées de cette année traduisent une volonté affirmée d'agir avec rigueur, transparence et responsabilité. La nomination d'une nouvelle direction générale a également insufflé une dynamique renouvelée, porteuse d'une vision ambitieuse et inclusive.

Les perspectives pour les années à venir s'inscrivent dans une dynamique de consolidation des acquis et d'approfondissement des réformes.

L'objectif est clair : bâtir un cadre de régulation moderne, agile et équitable, capable d'accompagner efficacement la transformation numérique du pays.

C'est donc avec détermination que le régulateur poursuivra en 2025 son engagement au service d'un développement numérique inclusif, innovant et durable, au bénéfice de l'ensemble des Malagasy.

TABLE DES MATIERES

SOMMAIRE	2
LISTE DES TABLEAUX	3
LISTE DES GRAPHIQUES.....	4
INTRODUCTION	5
PARTIE I : ADMINISTRATION DE L’AUTORITE DE REGULATION	6
CHAPITRE 1 : MISSIONS, VISION ET ORGANISATION	7
1- MISSIONS ET VISION DE L’ARTEC.....	7
2- ORGANISATION.....	7
CHAPITRE 2 : RESSOURCES.....	9
1- RESSOURCES TECHNIQUES : AXEES VERS LA DIGITALISATION	9
1.1. APPLICATION SYNCHRO.....	9
1.2. APPLICATION TRACE V2.....	9
1.3. APPLICATION E-ZARA.....	9
1.4. APPLICATION MATINFO.....	10
1.5. REFONTE DU SITE WEB.....	10
2- RESSOURCES FINANCIERES DE L’ARTEC.....	11
2.1. TAXE DE REGULATION.....	11
2.2. DROITS ET REDEVANCES D’UTILISATION DES FREQUENCES EN 2024	12
3- RESSOURCES HUMAINES DE L’ARTEC.....	13
CHAPITRE 3 : ETATS FINANCIERS	14
PARTIE II : REALISATIONS DE L’ARTEC EN 2024	16
CHAPITRE 1 : CONTROLE A PRIORI.....	17
1- ATTRIBUTION DE RESSOURCES RARES.....	17
2- ATTRIBUTION DE LICENCES ET AUTORISATIONS	17
CHAPITRE 2 : CONTROLE DU SPECTRE RADIOELECTRIQUE.....	18
1- RESOLUTION DE BROUILLAGE.....	18
2- OPERATIONS DE CONTROLE	19
2.1. CONTROLE DES OPERATEURS TITULAIRES DE LICENCE	19
2.2. APPUI TECHNIQUE	19
CHAPITRE 3 : NORMALISATION ET AGREMENT DES EQUIPEMENTS	20
1- AGREMENT DES MATERIELS DE TELECOMMUNICATION	20
2- DELIVRANCE D’AUTORISATION DE DEDOUANEMENT.....	21
3- REPARTITION DES AUTORISATIONS DE DEDOUANEMENT DELIVREES PAR CATEGORIE DE DEMANDEUR EN 2024.....	22
4- VERIFICATION DE CONFORMITE DES APPAREILS PAR RAPPORT A LA CONFORMITE DES IMEI	23
CHAPITRE 4 : SUIVI DES OBLIGATIONS ADMINISTRATIVES DES OPERATEURS	25
1- ENREGISTREMENT DES OPERATEURS EVOLUANT SOUS LE REGIME LIBRE ET LE REGIME DE DECLARATION	25
2- SUIVI DES OBLIGATIONS DES OPERATEURS DU REGIME LIBRE ET DE DECLARATION	26
3- AMELIORATION DE COUVERTURE ET RENFORCEMENT DE LA CONCURRENCE DANS LE SECTEUR DES TELECOMMUNICATIONS.....	29
3.1. ATTRIBUTION DES RESSOURCES EN FREQUENCES AUX OPERATEURS ET MODIFICATION DES CAHIERS DE CHARGE.....	29
3.2. LANCEMENT DE L’APPEL A CANDIDATURE POUR OCTROI DES NOUVELLES LICENCES SATELLITES ...	29
CHAPITRE 5 : PROTECTION DES DROITS DES CONSOMMATEURS	30
CHAPITRE 6 : ACTIVITES MARQUANTES DE LA REGULATION EN 2024.....	31

1- L'ENTREE DE L'OPERATEUR SATELLITE STARLINK MADAGASCAR SUR LE MARCHÉ DES TELECOMMUNICATIONS.....	31
2- EVOLUTION DE LA MARQUE COMMERCIALE « TELMA »	31
3- ENTREE EN VIGUEUR DU DECRET N° 2024-1638 DU 12 NOVEMBRE 2024	31
CHAPITRE 7 : MISSIONS DE SENSIBILISATION DANS LE CADRE DE LA PROTECTION DES UTILISATEURS DES SERVICES DE TELECOMMUNICATIONS.....	33
1- SIM – IMEI.....	33
2- COP.....	34
3- SENSIBILISATION DE LA POPULATION SUR L'UTILITE DES ANTENNES-RELAIS DE TELECOMMUNICATIONS (PYLONES).....	35
CHAPITRE 8 : RENFORCEMENT DE CAPACITE	36
1- PARTICIPATION AUX FORMATIONS PROPOSEES PAR LE PROJET PRIDA	36
2- PARTICIPATION AUX FORMATIONS DISPENSEES PAR LA SOCIETE SFM TECHNOLOGIE.....	36
CHAPITRE 9 : COOPERATION ET PARTICIPATION AUX EVENEMENTS INTERNATIONAUX	37
PARTIE III : DONNEES DU MARCHÉ DES TELECOMMUNICATIONS	38
CHAPITRE 1 : TARIF DU SERVICE DE TELECOMMUNICATIONS.....	39
1- TARIF VOIX	39
1.1. TARIF INTRA-RESEAU	39
1.2. TARIF INTER-RESEAU	39
2- TARIF SMS	39
2.1. TARIF INTRA-RESEAU	39
2.2. TARIF INTER-RESEAU	40
3- TARIF INTERNET	40
3.1. INTERNET MOBILE.....	40
3.1.1. OFFRE JOURNALIERE	40
3.1.2. OFFRE HEBDOMADAIRE	40
3.1.3. OFFRE MENSUELLE.....	41
3.2. FIBRE	41
3.2.1. FIBRE OPTIQUE RESIDENTIELLE.....	41
3.2.2. FIBRE OPTIQUE PROFESSIONNELLE	42
3.3. SATELLITE	42
CHAPITRE 2 : CHIFFRES DU SECTEUR DES TELECOMMUNICATIONS	43
1- MARCHÉ DES SERVICES DE DETAILS	43
1.1. SERVICE DE TELEPHONIE FIXE	43
1.1.1. NOMBRE DE LIGNES D'ABONNES FIXE ET VOLUME DE TRAFICS SORTANTS FIXE	43
1.2. SERVICE DE TELEPHONIE MOBILE	44
1.2.1. CARTE SIM ACTIVES.....	44
1.2.2. VOLUME DE TRAFIC MOBILE VOIX ET SMS	44
1.3. SERVICE INTERNET	46
1.3.1. SERVICE INTERNET FIXE.....	46
1.3.2. SERVICE INTERNET MOBILE.....	47
2- SITUATION DE L'EMPLOI DANS LE SECTEUR DES TELECOMMUNICATIONS ET TIC.....	48
CHAPITRE 3 : INFRASTRUCTURES DE TELECOMMUNICATION	49
1- INFRASTRUCTURES DE RESEAU MOBILE.....	49
1.1. REALISATION ET DEPLOIEMENT D'INFRASTRUCTURES	49
1.2. PRESENCE DES SITES MOBILES.....	49
1.3. COMMUNES NOUVELLEMENT DESSERVIES.....	54
2- INFRASTRUCTURES FIBRE OPTIQUE.....	54
2.1. BACKBONE NATIONAL EN FIBRE OPTIQUE	54
2.2. RESEAU FTTH DE TELMA.....	56
PARTIE IV : PERSPECTIVES.....	59
CONCLUSION.....	62
TABLE DES MATIERES.....	63